



ATLAS de la BIODIVERSITE
INTERCOMMUNALE en
Sud Côte Chalonnaise





« L'amour pour toutes les créatures vivantes est la qualité
la plus noble de l'homme. »

Charles Darwin





L'ÉDITO

Dans un contexte d'érosion massive de la biodiversité, à l'échelle nationale comme mondiale, il est de notre responsabilité d'agir. L'urgence est là.

C'est avec une grande satisfaction, en tant que Président de la Communauté de Communes mais également Maire, habitant et citoyen du territoire, que je vous présente cet Atlas de la Biodiversité intercommunale : un projet entièrement dédié à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel de notre territoire.

Ce projet est bien plus qu'un inventaire. Il est le fruit d'une volonté politique forte : celle d'agir concrètement pour le vivant. Il illustre aussi la richesse des collaborations que nous avons su mobiliser autour de cette ambition : élus locaux, associations naturalistes, citoyens engagés, partenaires institutionnels... Tous ont répondu présents, et je tiens à les remercier chaleureusement. Ensemble, nous avons fait de l'Atlas un outil vivant, pratique et participatif.

L'Atlas de la biodiversité recense les milieux naturels et les espèces présentes sur notre territoire. Il nous offre une meilleure compréhension des enjeux écologiques locaux, et surtout, il nous permet d'intégrer ces enjeux dans nos choix d'aménagement, en identifiant notamment les sites sensibles à préserver.

Cet atlas est une invitation à mieux comprendre et à agir, ensemble, pour transmettre aux générations futures un environnement vivant et préservé.

C'est une réponse locale à un défi global, et nous avons tous un rôle à jouer.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Antonio Pascual

*Président de la Communauté
de Communes Sud Côte Chalonnaise*

Table des matières

Présentation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale	4
Qu'est-ce qu'un atlas de la biodiversité ?.....	4
L'atlas de la biodiversité en Sud Côte Chalonnaise	5
La sensibilisation au cœur de l'ABI	7
Quelques chiffres clés :	7
Focus sur quelques actions phares	8
Un inventaire participatif sur la CC	10
Inventaires naturalistes.....	11
Cartes des points d'observation.....	12
Le territoire de l'Atlas	13
Contexte	13
Zonages environnementaux et PLUi.....	14
Les habitats naturels et semi naturels.....	16
Le Bati : les villes et villages	20
Le bocage et l'agriculture.....	23
Les cours d'eau et les milieux humides.....	26
Les milieux secs et pelouses	29
Les forêts	32
Les principaux milieux et secteurs à enjeux.....	36
Les pelouses calcaires	38
L'association bocage et milieux humides	39
Les vallées alluviales.....	40
Résumé des enjeux du territoire	41
Programme d'actions.....	42
Bâti et surfaces urbanisées.....	42
Milieux secs et Pelouses calcaires	46
Milieux aquatiques et milieux humides	48
Milieux forestiers	51
Bocage et Culture	53
Actions transversales	55
Les petites actions du quotidien	57

A la maison :.....	57
A l'extérieur :	58
Quelques outils juridiques pour la protection des espaces naturels	59
La fin de l'ABI	62

Présentation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale

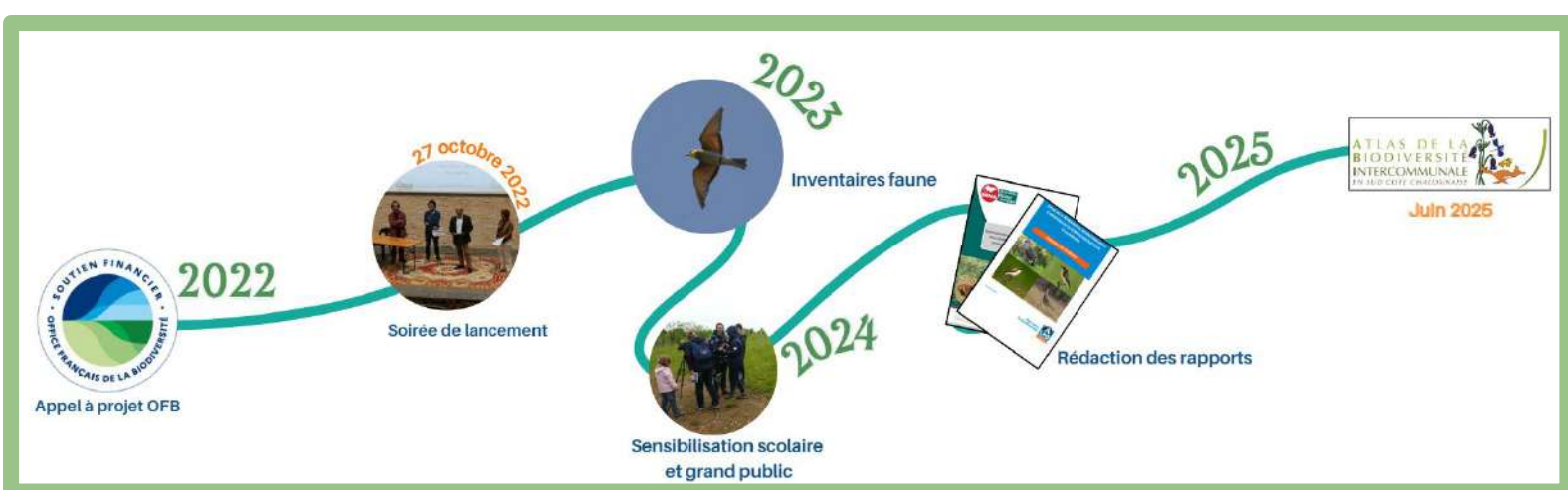
Qu'est-ce qu'un atlas de la biodiversité ?

Le programme Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale (ABC/ABI) a été lancé en 2010, année internationale de la biodiversité, à l'initiative du Ministère en charge de l'environnement. Il a ensuite été repris par l'Office français de la biodiversité (OFB). Ce dispositif a été lancé dans le but de développer la connaissance du patrimoine naturel des communes et des inter-communes.

Les Atlas de la biodiversité communale et intercommunale sont des inventaires des milieux et des espèces présents sur le territoire. Ils permettent généralement d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire allant des élus, aux citoyens en passant également par les différentes associations du secteur.

Ces atlas permettent une prise en compte des enjeux de la biodiversité par l'ensemble des personnes. Ils deviennent une source d'information pour les citoyens, mais également pour les élus. En effet ces atlas sont des outils d'aide à la décision. Ils mettent en avant les enjeux liés à la biodiversité sur les territoires, notamment pour les démarches d'aménagement (PLUi ...) mais également pour la gestion des différents milieux.

Ils sont des outils qui permettent à tous les acteurs du territoire (élus, habitants, agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) de connaître la biodiversité qui les entoure, ce qui facilitera ensuite leur implication dans la mise en place des actions et des recommandations proposées par l'atlas.



L'atlas de la biodiversité en Sud Côte Chalonnaise

22 communes sur les 36 de la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (CC Sud Côte Chalonnaise) ont souhaité s'investir dans cette démarche. La commune de Granges ayant déjà lancé son propre ABC, n'a pas intégré celui-ci mais soutient l'action.

En 2022 la CC Sud Côte Chalonnaise a donc répondu à l'appel à projet de l'OFB et a été retenue pour lancer son ABIntercommunale (ABI) 2023-2024.

L'ABI de la CC Sud Côte Chalonnaise devient alors le premier atlas « intercommunal » à se lancer sur le département de la Saône et Loire. En effet jusqu'à ce jour il n'y a eu que des atlas « communaux » en Saône-et-Loire. Cet Atlas pourra ainsi inspirer d'autres intercommunalités de Saône et Loire pour leur permettre à leur tour de se lancer dans cette démarche.

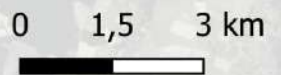
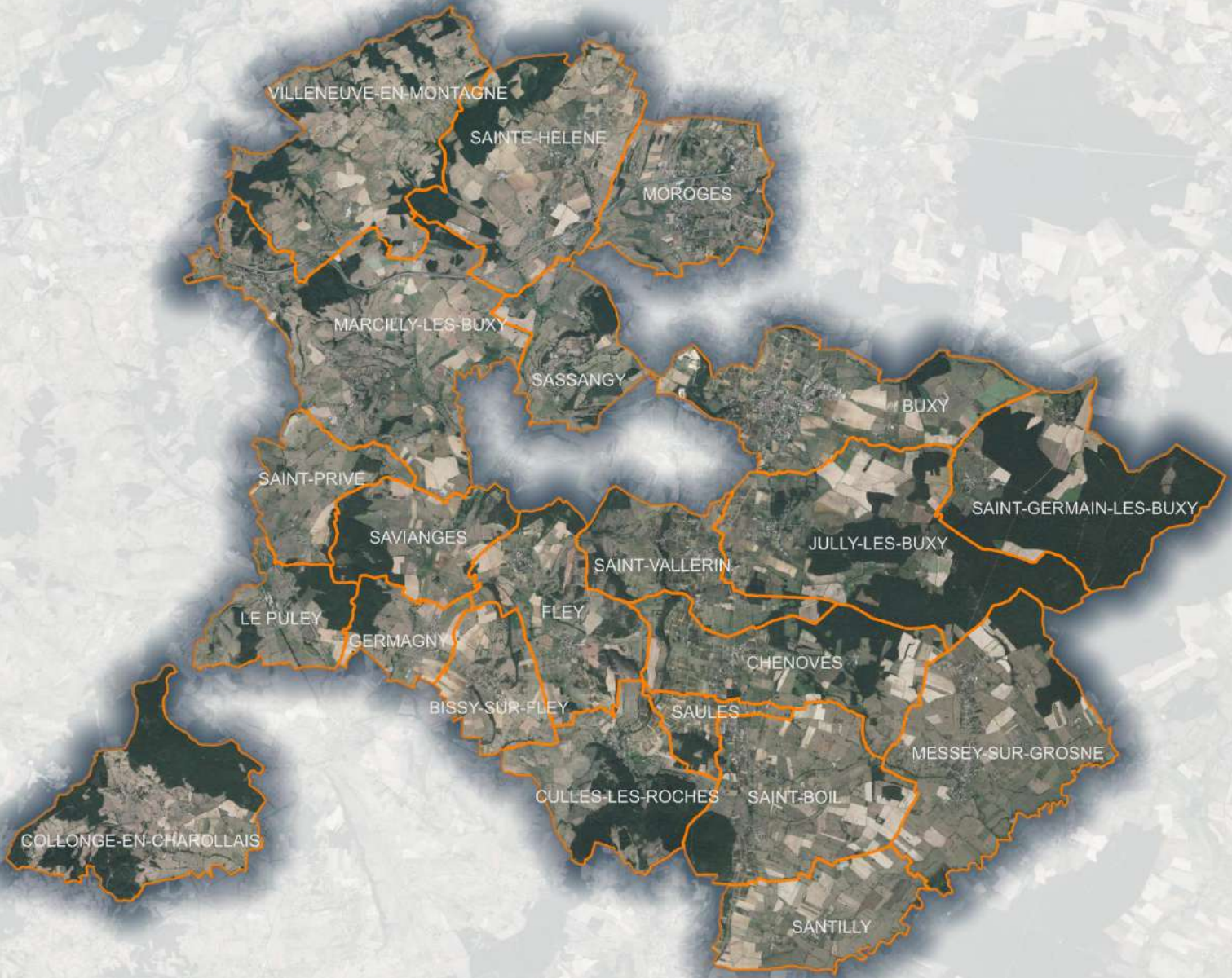
L'ABI se caractérisant principalement par un inventaire des espèces et milieux présents sur le territoire, une récolte de toutes les données disponibles sur le territoire a dans un premier temps été mise en place auprès des différents partenaires (fédération de pêche, conservatoire d'espace naturel, associations locales...) cela a permis de se rendre compte des lacunes (spatiales, taxonomiques...) présentes sur le territoire et de diriger les deux années de prospections en fonction de celles-ci. Ainsi pour compléter ces différentes données, la CC Sud Côte Chalonnaise a fait appel à deux associations locales à savoir la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté (LPO-BFC) pour les inventaires concernant l'avifaune et le castor, et la Société d'Histoire Naturelle de Autun (SHNA-OFAB) pour les autres groupes faunistiques (chauve-souris, insectes...). Durant ces deux années des inventaires faune ont donc été réalisés par des naturalistes professionnels.

En parallèle ces deux associations et la CC Sud Côte Chalonnaise ont réalisé un grand travail de sensibilisation et d'implication auprès des citoyens.

Les objectifs principaux de l'ABI Sud côte chalonnaise

Réaliser une cartographie exhaustive des espèces à enjeux et des milieux présents sur le territoire de la CC afin d'en dégager les zones prioritaires à préserver à prendre en compte dans la révision des documents d'urbanisme.

Créer de la cohésion territoriale autour du sujet de la biodiversité, par l'éducation, la mobilisation citoyenne et la sensibilisation des acteurs économiques locaux.



Vue aérienne et délimitation des différentes communes de l'ABI ©c.c.s.c.c.

La sensibilisation au cœur de l'ABI

Comme indiqué précédemment l'ABI a eu pour vocation principale de sensibiliser les citoyens à la richesse de leur territoire. Ainsi durant ces deux années l'ABI s'est voulu proche des habitants, petits comme grands.

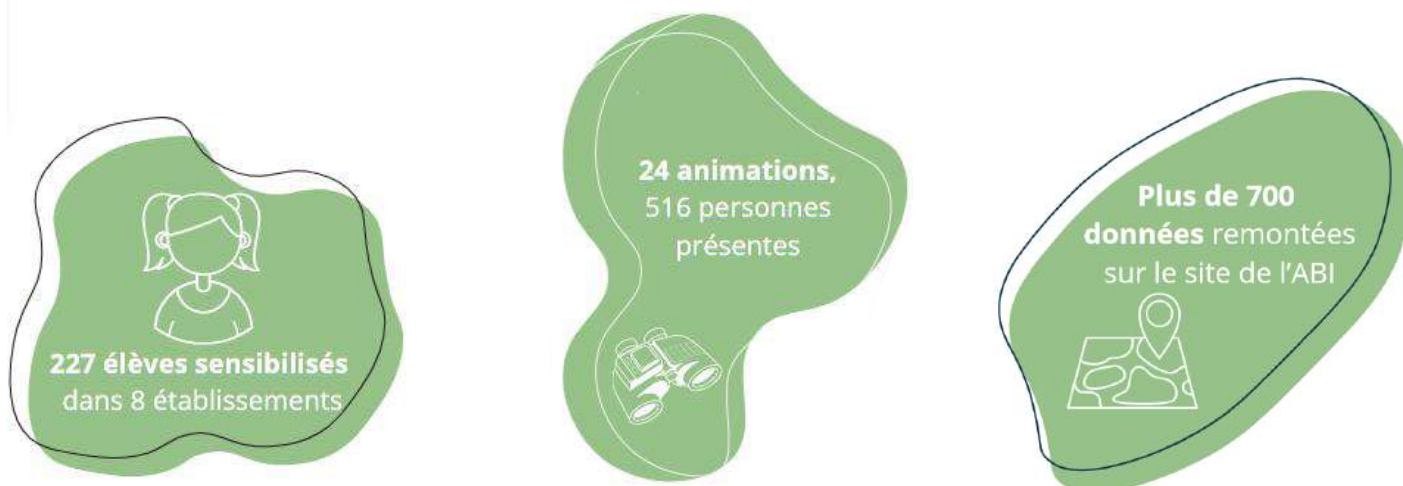
De nombreuses activités ont vu le jour : sorties naturalistes, conférences, échanges, concours photos, animations dans les écoles etc... Les habitants du territoire ont été particulièrement réceptifs et présents lors de tous ces évènements.

L'ABI et les inventaires se sont aussi vu participatifs grâce à l'implication des habitants que ce soit dans les enquêtes participatives, les collectes des données, mais également dans l'animation de certaines sorties naturalistes qui a été prise en charge par des citoyens bénévoles.

L'ABI s'est ainsi traduit par une sensibilisation importante par l'ensemble des activités proposées, et par une implication forte des habitants du territoire à cet atlas et à cette biodiversité locale.

Toutes les personnes impliquées dans l'ABI (Communauté de Communes, élus, partenaires) sont unanimes pour mettre en avant les habitants du territoire, ceux-ci ont été particulièrement investis, la CC a pu compter sur eux lors de toutes les étapes de cet atlas. Le territoire est particulièrement chanceux d'avoir des personnes curieuses, impliquées, mais également ressources sur cette thématique.

Quelques chiffres clés :



Focus sur quelques actions phares



Buxy



Villeneuve-en-Montagne



Buxy

Concours photos

Dans le cadre de l'ABI un concours photos a été lancé avec quatre thématiques (flore, faune, paysage, jeunesse).

Les photographes amateurs ont répondu présents, avec plus de 80 clichés reçus. Un jury composé d'une dizaine de membres a élu les 13 photos lauréates. Le grand public a également pu voter en masse (plus de 330 votants) pour élire leur photo coup de cœur.

Une soirée a ensuite été organisée pour permettre aux différents participants et membres du jury d'échanger ensemble.

Fête de la Nature

Dans le cadre de cet événement national, deux sorties thématiques ont été réalisées par nos partenaires LPO-BFC et SHNA-OFAB autour des oiseaux et des plantes.

En parallèle les membres de la CC et d'autres associations ont tenus des stands durant toute la journée pour accueillir et échanger autour de la biodiversité.

Cette journée s'est finalisée autour d'un goûter, où les échanges sur la nature ont pu se poursuivre.

Café Débat

Des moments d'échanges ont été organisés pour le grand public avec comme thématique la biodiversité. Le but de ces moments était de permettre à toutes les personnes d'exposer leur point de vue, échanger, débattre sur leur vision de la nature, et tout ceci dans un cadre convivial.

Ces discussions ont également permis de faire connaître le site de l'ABI et les différentes actions menées sur le territoire.



Le Puley



Bissy-sur-Fley



Saint-Germain-Les-Buxy

Nuit de la Chouette

Une bénévole de la LPO BFC a animé cette conférence qui avait pour but de découvrir les chouettes et les hiboux du territoire.

Puis s'en est suivi une déambulation dans le village à la nuit tombée, pour écouter ces oiseaux fascinants.

Plus de 80 personnes ont apprécié en apprendre plus sur ces rapaces nocturnes au Puley.

Nuit européenne de la chauve-souris

Cette animation a eu lieu au château de Pontus de Tyard à Bissy-sur-Fley.

35 participants ont ainsi pu découvrir ce mammifère volant grâce à l'animateur de la SHNA-OFAB.

Cette conférence s'est poursuivie par balade nocturne à la recherche et à l'écoute des chauves-souris.

Animation scolaire

Les élèves de l'école élémentaire de Buxy ont pu profiter de deux journées d'animation à la nature, réalisées par la LPO-BFC.

Ils ont ainsi pu observer et découvrir les oiseaux le long de la voie verte.

Ils ont ensuite découvert les insectes. Pour cela ils ont dû les chercher, les collecter, les observer, et enfin les dessiner.



Journée d'inauguration de l'ABI – Bissy-sur-Fley

Un inventaire participatif sur la CC

Un site internet a été créé dans le cadre de l'ABI. Celui-ci permet à toutes personnes, de la CC et en dehors, de rentrer des données naturalistes récoltées sur les 36 communes de la CC Sud Côte Chalonnaise. Les différentes données sont ensuite visibles par le grand public.

Ce site est voué à perdurer à la suite de l'atlas, en permettant aux habitants de valoriser leur territoire en indiquant aussi bien la biodiversité ordinaire, que les raretés du territoire.



Petite Biche ©A-J Pocheron



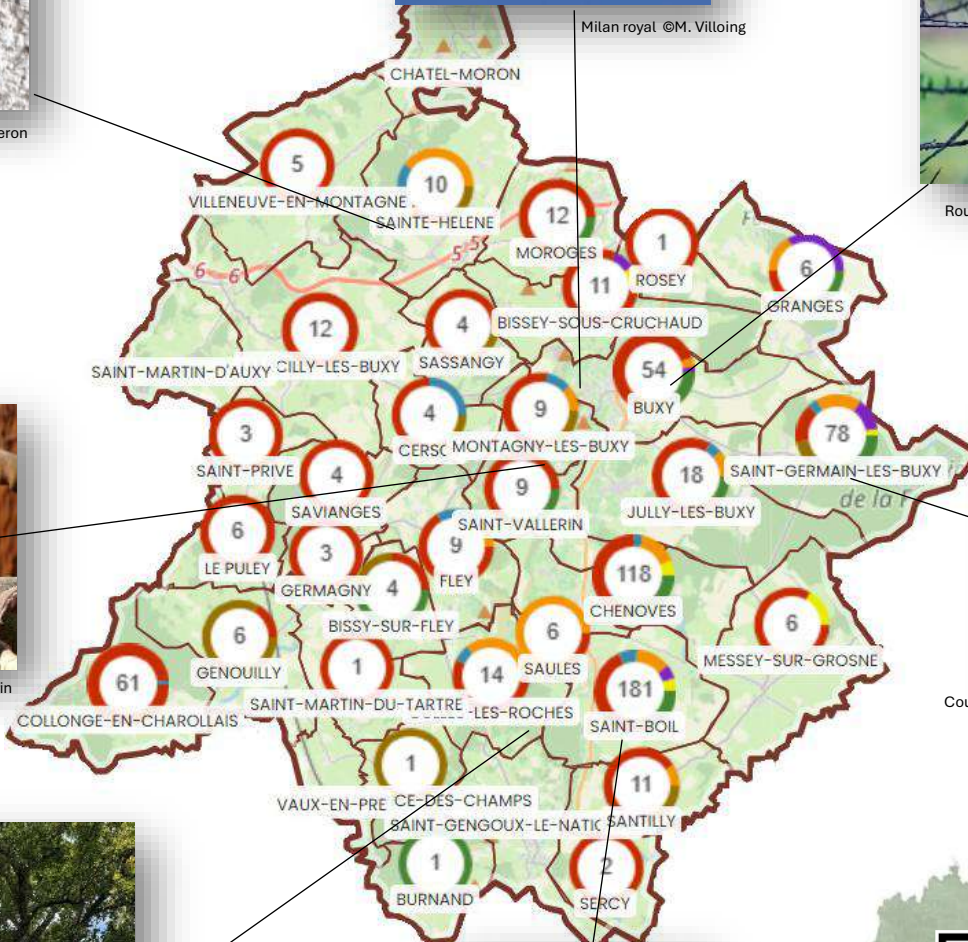
Milan royal ©M. Villoing



Rougegorge familier ©T. Beaubernard



Lézard à deux raies ©T. Grain



Crapaud commun ©C. Mace de Gastines



Chêne ©J. Fabre



Crapaud commun ©P. Bourgeois



<https://abi-cscc.fr/>

Inventaires naturalistes

Plus de 33 000 données ont été récoltées sur le territoire de l'ABI. Elles comportent dans un premier temps des données issues des bases naturalistes et des différents partenaires (FDAPPMA, CEN...). A cela s'est ajouté 2 ans de prospections réalisées sur l'ensemble du territoire en privilégiant les secteurs et les taxons avec des manques. Ces inventaires complémentaires ont été mis en place par la LPO-BFC et la SHNA-OFAB.



Papillons de nuit
173 espèces



Oiseaux
157 espèces
dont 107 potentiellement
nicheuses



**Mammifères
terrestres**
40 espèces



Papillons de jour
124 espèces

Au total,
1 009 espèces d'animaux
ont été rencontrées sur le
territoire



Chauves-souris
14 espèces



Libellules
45 espèces



Reptiles
9 espèces



Amphibiens
13 espèces

Autres taxons :

Arachnides : 20 espèces

Coléoptères : 137 espèces

Gastéropodes : 51 espèces

Hémiptères : 73 espèces

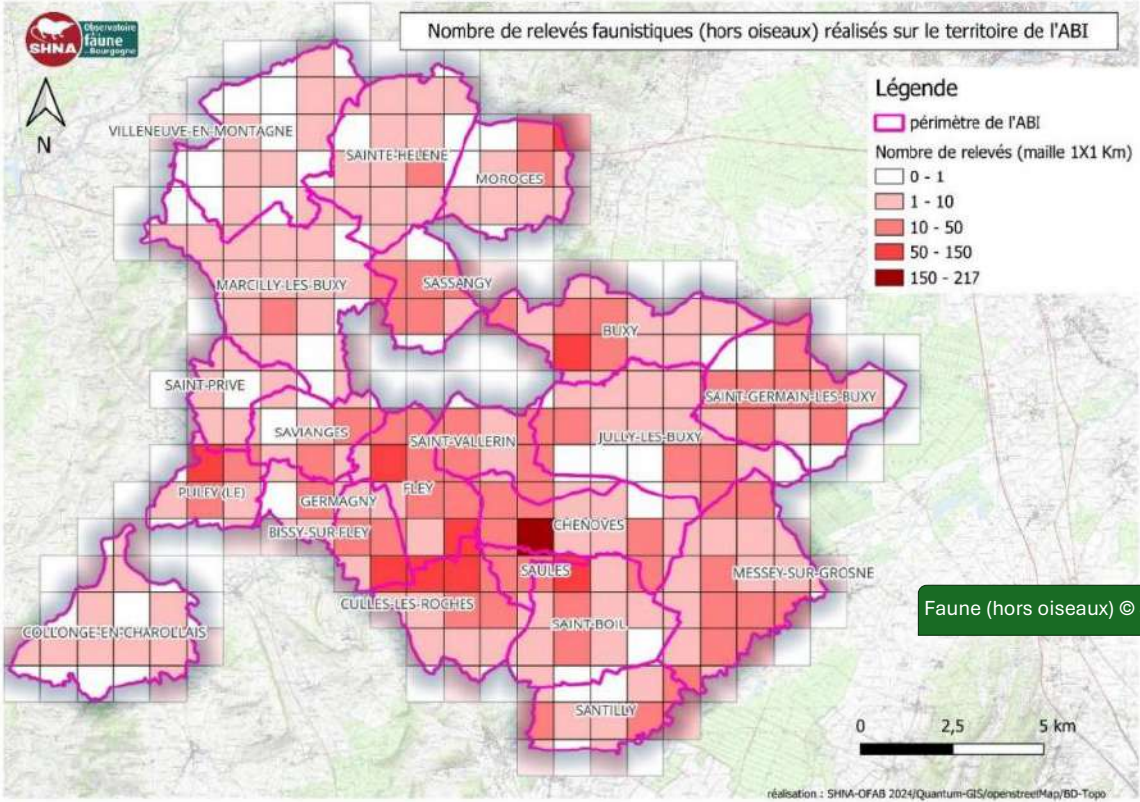
Hyménoptères : 30 espèces

Malacostracés : 3 espèces

Orthoptères : 51 espèces

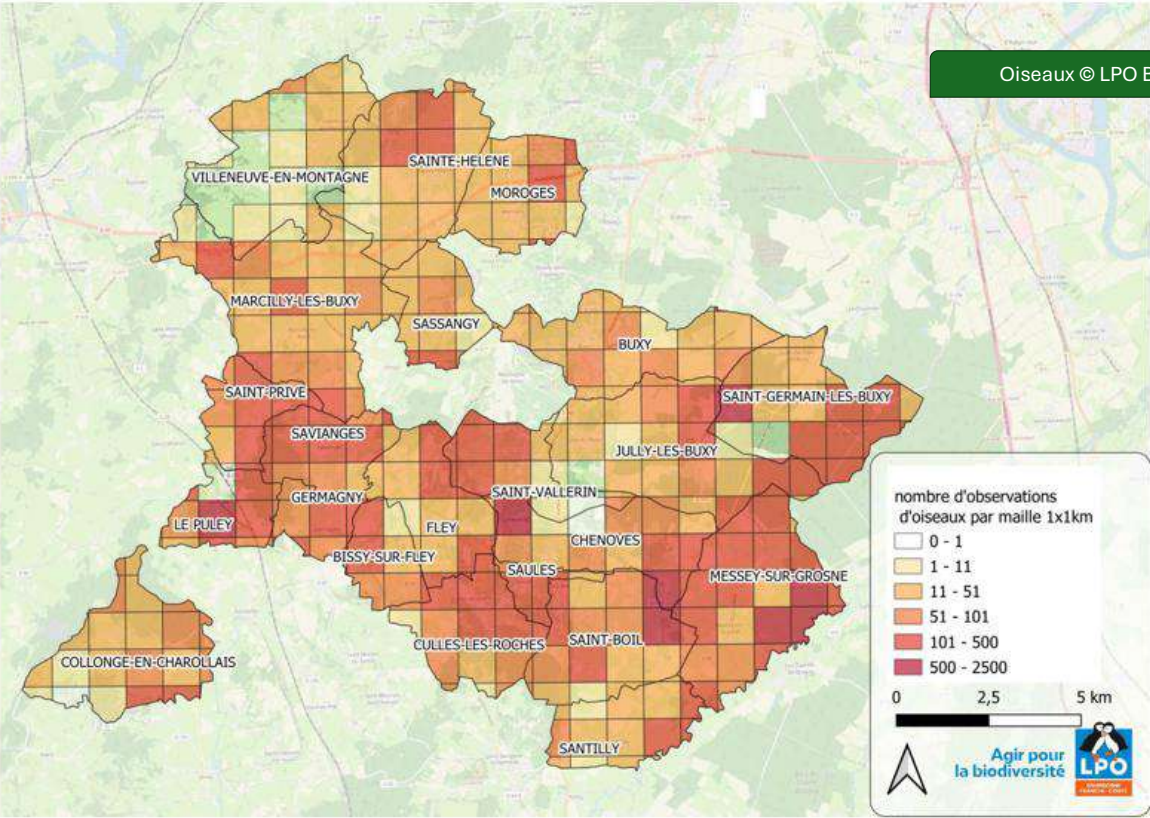
Poissons : 17 espèces

Cartes des points d'observation



Faune (hors oiseaux) © SHNA-OFAB

Nombre de relevés faunistiques



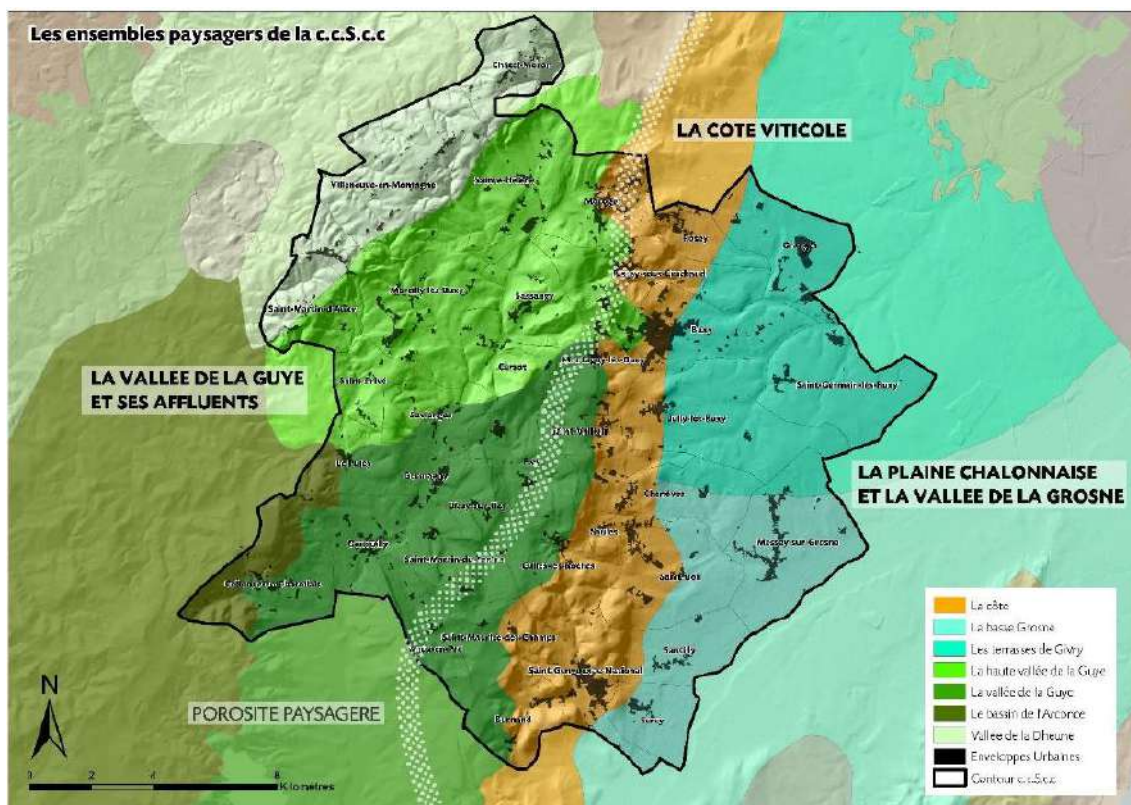
Oiseaux © LPO BFC

Le territoire de l'Atlas

Contexte

Le Sud Chalonnais est un territoire fortement rural aux portes de Chalon-sur-Saône. Le climat du territoire est tempéré avec une légère tendance continentale et les précipitations y sont plus abondantes que la moyenne régionale. L'activité économique est principalement tournée vers l'agriculture (céréale, élevage et viticulture).

Il se situe au croisement de plusieurs vallées et affluents. Ce croisement constitue un ensemble paysagé de milieux riches et diversifiés. Toutes ces entités regorgent d'habitats et de corridors écologiques à préserver.

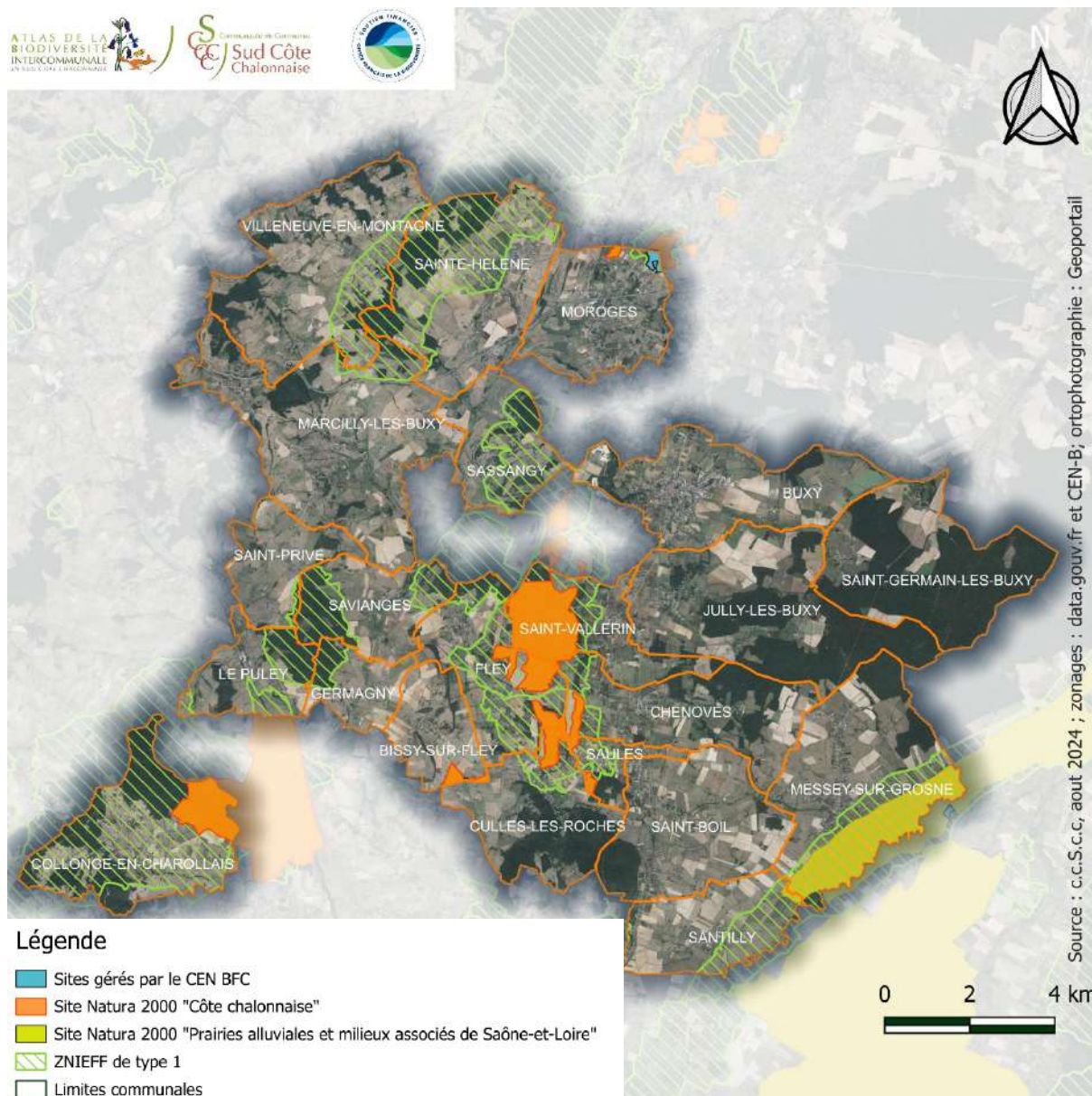


Le territoire constitue également un réseau parsemé de milieux forestiers, inclus dans la trame verte et bleue. Ce réseau vient enrichir l'ensemble important de prairies bocagères. La partie ouest regroupe les plus grands systèmes prairiaux de la côte chalonnaise. Ce type de milieu riche en niches écologiques du fait de son hétérogénéité abrite une faune et une flore mélangées provenant de types de milieux variés : forêts, prairies, zones humides, etc.

Le territoire est coupé Nord/Sud en deux en son centre par la Côte calcaire, cet habitat est le fruit d'une géologie particulière notamment dû aux calcaires oolithiques. Il relie la côte Dijonnaise et la côte Mâconnaise. On y retrouve de nombreuses vignes mais également des pelouses. La Côte Chalonnaise joue un rôle de continuité écologique sur le réseau de pelouses calcicole au niveau national.

Zonages environnementaux et PLUi

Zonages environnementaux



Le territoire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise est d'ores et déjà identifié par les associations locales comme un réel réservoir de biodiversité. La présence de sites protégés au titre des directives « Habitat Faune Flore » et « Oiseaux », ainsi que de nombreux sites classés ZNIEFF, témoigne d'une richesse écologique remarquable. Parmi cette richesse, plusieurs habitats d'intérêts communautaires et de multiples espèces à fort enjeux de conservation (Agrion de mercure, Castor, Cœdicnème criard...) sont présents.

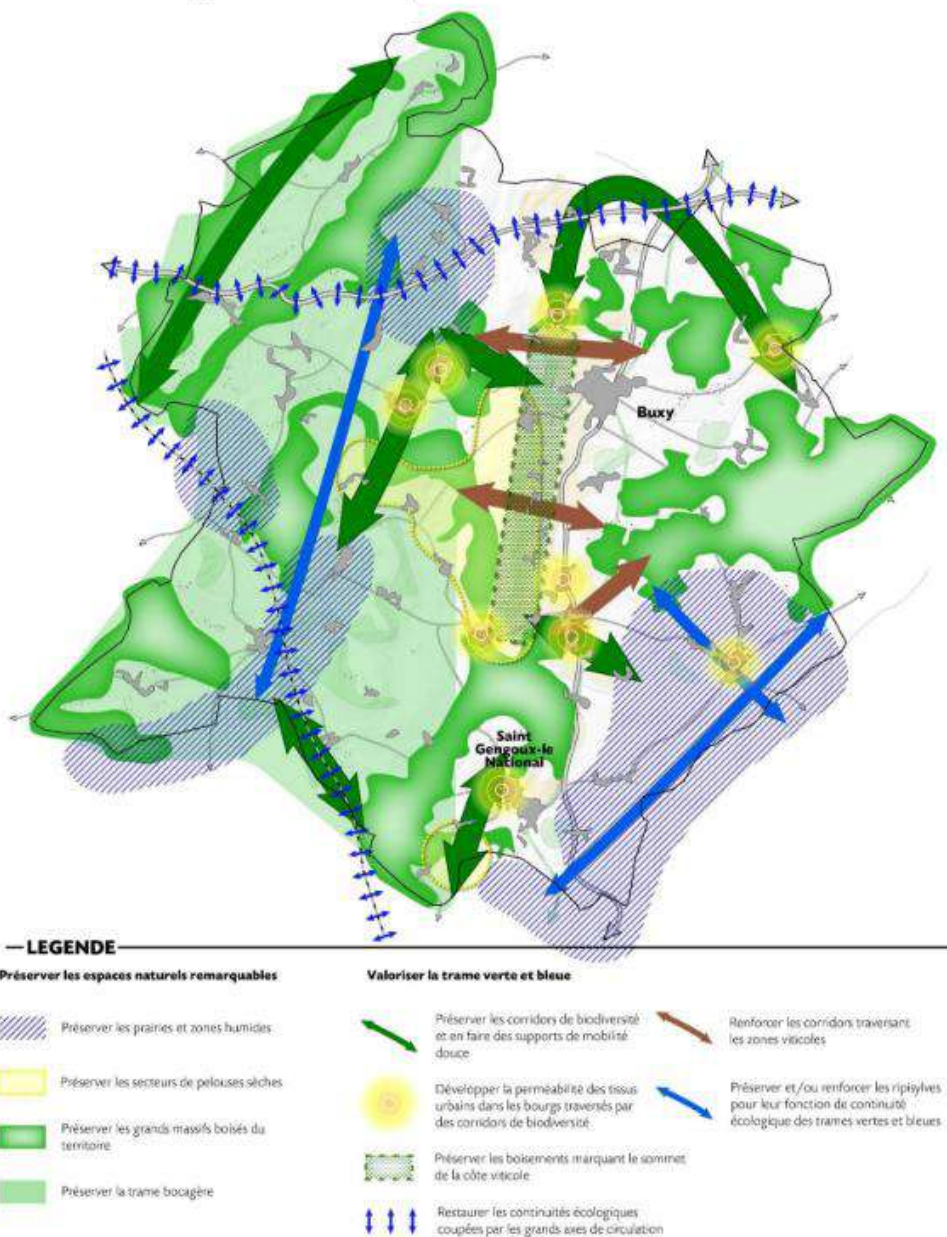
Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUi) Sud Côte Chalonnaise

Les zones naturelles N et Np (naturelles patrimoniales) représentent 12 800 ha (dont 5 200 ha de Np), soit 40% de la surface du territoire de la Communauté de Communes.

La grande majorité des espaces présentant un intérêt écologique mis en évidence par un zonage de gestion (Natura 2000, ENS, CENB) ou d'inventaire (ZNIEFF de type 1) est protégée de l'urbanisation par un classement en zone A (agricole) (et indices) ou en zone N (et indices, dont Np, qui représente 33% des espaces à statut).

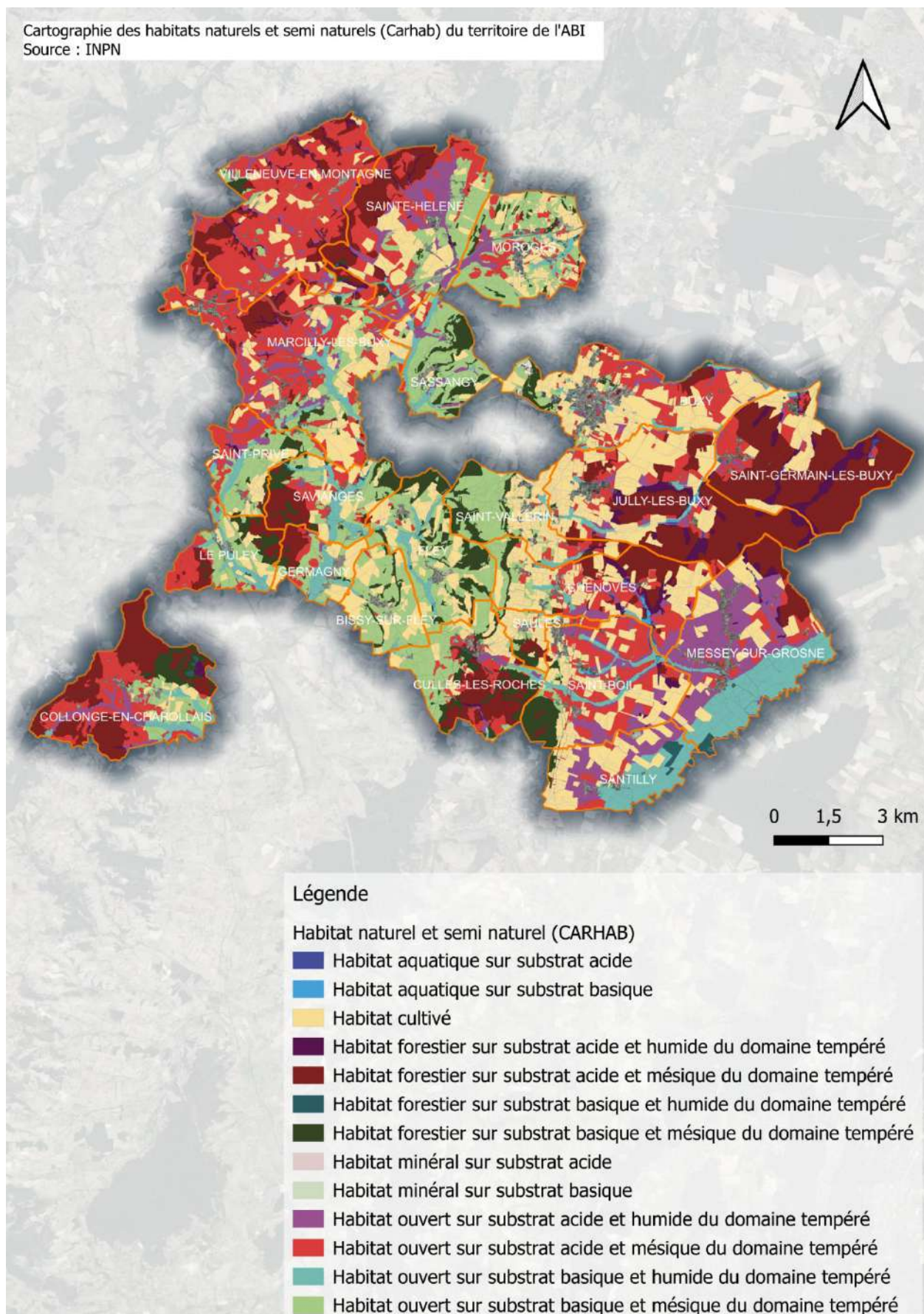
Le PLUi tente de concilier le développement urbain en maintenant la qualité environnementale déjà présente sur la communauté de communes (schéma suivant)

Concilier développement urbain et qualité environnementale



Extrait du PLUi de la CC Sud Côte Chalonnaise

Les habitats naturels et semi naturels



Le territoire de l'ABI s'étend sur 214.11 km². La diversité d'habitats qui compose ce territoire est à l'origine de la richesse faunistique retrouvée.

Dans le cadre de cet atlas, les différents milieux ont été regroupés en grands habitats pour faciliter la prise en compte.

Cinq grands habitats sont donc visibles en Sud Côte Chalonnaise : le bâti et milieux anthropiques, le bocage et les cultures, les cours d'eau et milieux humides, les milieux secs et pelouses calcaires, les forêts.



Savianges



Bissy-sur-Fley

Le territoire est composé principalement de petits villages, avec des bourgs de types médiévaux.

Entre les églises, les maisons et bâtiments anciens en pierre, les tunnels, les lavoirs, les cadoles et les différents murets de pierres séparant aussi bien les jardins que certaines pâtures, le territoire regorge de sites pouvant accueillir une faune spécifique.

Le bocage fait partie intégrante du paysage de la communauté de communes. Les haies entourant les prairies et les quelques cultures dessinent particulièrement bien le panorama notamment au Sud et à l'Ouest du secteur.

La viticulture est également bien développée dans la partie centrale du territoire sur les coteaux.



Marcilly les Buxy



Saint-Vallerin



Collonge-en-Charollais

Les communes sont traversées par différents cours d'eau, comme la Corne et la Grosne mais également certains de leurs affluents comme la Guye, le principal affluent de la Grosne, et également certains affluents de la Dheune.

Ceux-ci sont accompagnés par les différents milieux humides qui leur sont associés : les vallées alluviales, les ripisylves et zones humides connexes...

D'autres milieux humides sont également rencontrés au sein du bocage, avec la présence de différentes mares. Dans la partie plaine entre la Côte calcaire et la Grosne il y a également un nombre important d'étangs.

La côte calcaire avec ses milieux associés, dont les pelouses, sont particulièrement importants dans le territoire. En effet leur rareté en fait des milieux précieux à préserver.

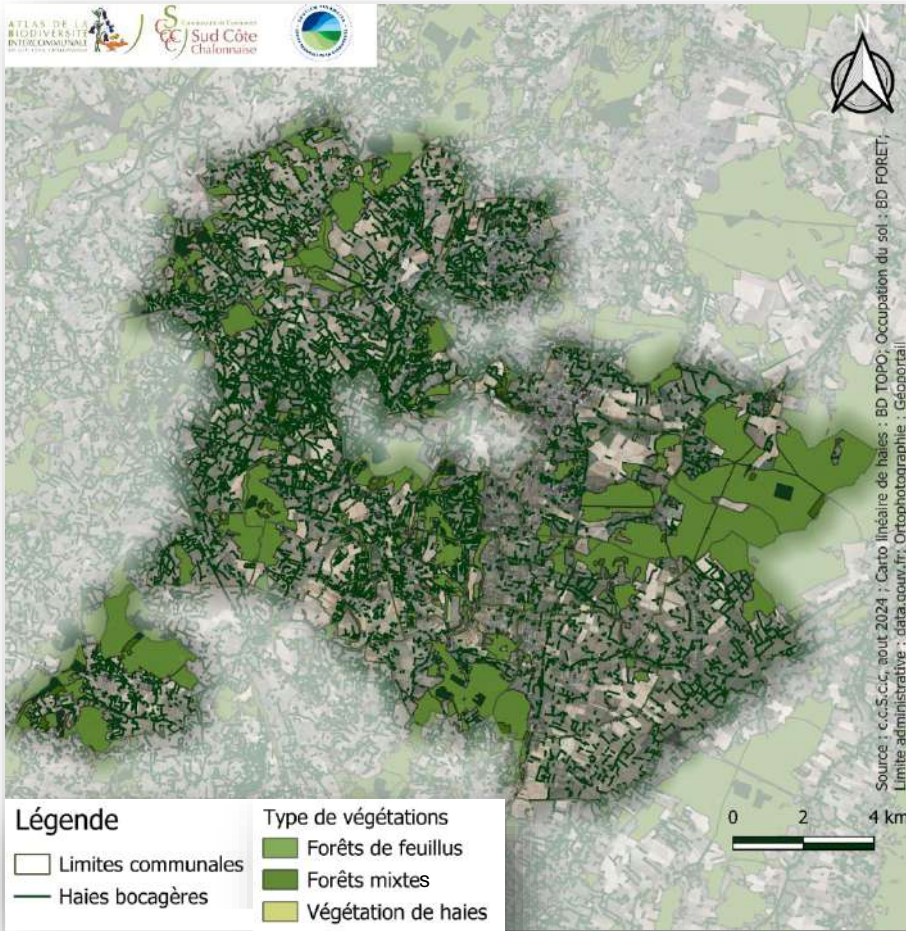
La côte calcaire du chalonnais coupe le territoire du Nord au Sud, en son centre. Elle fait le lien entre les côtes calcaires de Beaune et du Maconnais. Les principales communes présentant ces milieux sont Moroges, Saint Vallerin, Fley, Chenoves, Saules, Culles-les-roches, Sassangy...

Une majorité de ces milieux secs est protégée notamment par leur classement en site Natura 2000.

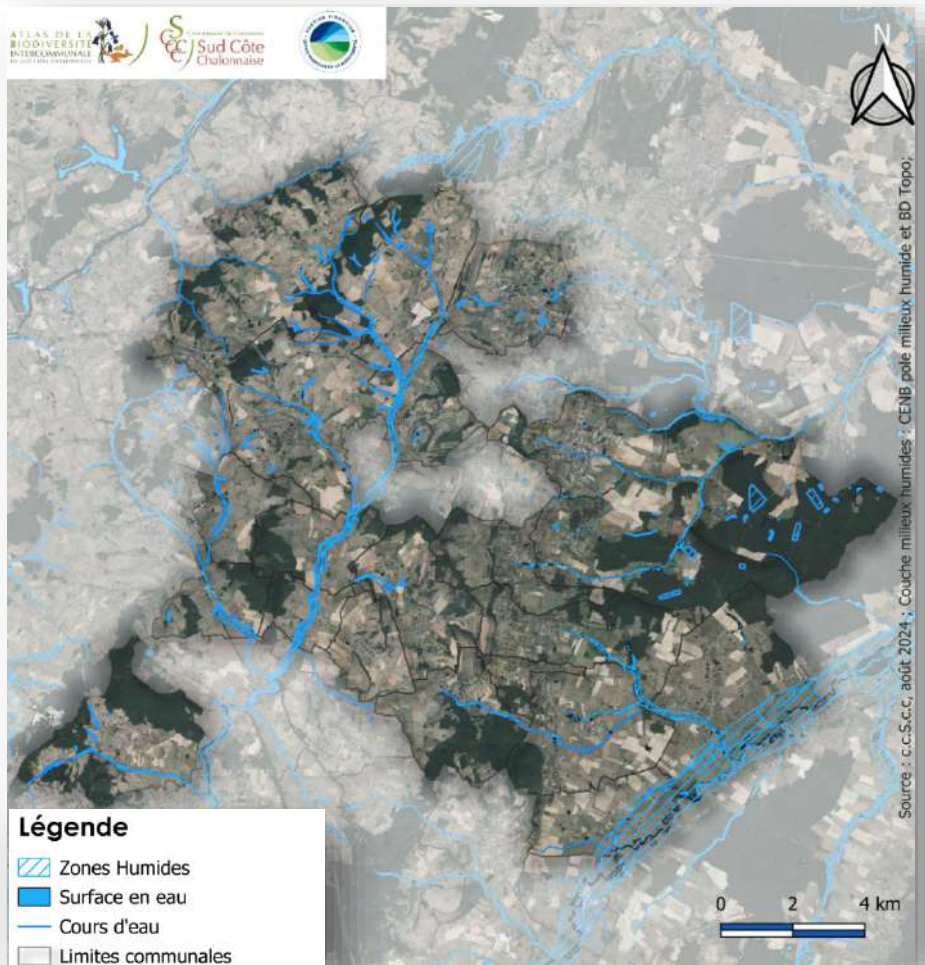
Les forêts présentes sur le secteur sont principalement des forêts de feuillus. Il y a également quelques plantations de conifères préférentiellement sur les secteurs plus secs au niveau des côteaux.

Les plus grands massifs forestiers sont situés à l'Est notamment au niveau des communes de Saint-germain-les-Buxy et Jully-les-Buxy.

Il y a également des forêts plus petites dispersées sur le territoire comme à Collonges en charollais, Culles-les-roches, Saint-Boil, Le Puley, Germagny...



Cartographie du bocage et des forêts du territoire de l'ABI



Cartographie des cours d'eau du territoire de l'ABI

Le Bati : les villes et villages



©M. Villoing – Buxy

Les bâtiments ouverts comme les bâtiments agricoles, les églises, les greniers sont des secteurs privilégiés pour certaines espèces. En effet, des colonies de chauves-souris viennent se reproduire en été dans ce type d'habitat, c'est notamment le cas dans l'église de Savianges et le bourg de Saint-Germain-les-Buxy. Les tunnels, comme celui de Bissy-sur-Fley/Culles-les-Roches, et les carrières sont eux particulièrement prisés en hiver par les chauves-souris qui viennent y trouver le calme et la température idéale pour hiverner.

Les chouettes effraies apprécient elles particulièrement les bâtiments agricoles pour nicher. Le territoire est également riche avec la présence de « sa cousine » la chouette chevêche, qui peut être observée posée sur les toits à la tombée de la nuit.

A la belle période, les différentes espèces d'hirondelles, rustiques et des fenêtres, s'approprient nos bâtiments pour élever leurs petits, c'est notamment le cas à Buxy.

Les lézards et serpents apprécient eux particulièrement la cote calcaire et les murets en pierre, leur permettant de thermoréguler, et de se cacher entre les interstices.

L'alyte accoucheur, petit amphibien peu connu, se retrouve également dans les différents bourgs bourguignons.



©L. Jouve

Murin à oreilles échanquées*

Myotis emarginatus

Cette chauve-souris est crépusculaire et nocturne. Elle a un vol rapide et agile. Elle chasse principalement des araignées qu'elle attrape dans leur toile, et des mouches.

C'est une espèce cavernicole. En période de reproduction les femelles forment des nurseries principalement dans des combles de bâtiments ou dans des cavités souterraines.

Cette espèce se reconnaît notamment par sa nette échancre aux oreilles, qui lui vaut son nom.



©P. Karpoff

Chevêche d'Athéna*

Athene noctua

Cette petite chouette au plumage brun tacheté de blanc, est territoriale. Elle ne migre pas, et, est donc très sédentaire. Elle vit en couple tout le long de l'année. Bien qu'elle soit nocturne, elle peut parfois être active le jour.

Elle niche dans des cavités (vieux arbres, bâtiments...). Pour chasser elle a besoin de différents éléments de paysage : des postes d'affuts comme des haies, et des végétations basses pour chasser.

La chevêche doit son nom à Athéna, la déesse de la sagesse, car elle était autrefois considérée comme un animal sacré et porteur de chance.



©L. Jouve

Alyte accoucheur*

Alytes obstetricans

L'alyte est un petit crapaud crépusculaire et nocturne.

Il mange principalement des petits arthropodes (araignées, insectes...).

La journée et pendant l'hiver, il se cache dans des trous de murs, des galeries, ou sous des objets posés à même le sol.

Son nom lui vient de sa reproduction atypique. Le mâle va en effet porter les œufs sur son dos jusqu'à leur éclosion.

Son chant est facilement reconnaissable, une succession de note douce et flûtée, mais il peut parfois être confondu avec le chant du hibou petit duc.

Quelques espèces présentes :



©N. de Zeeijk

Chouette effraie
Tyto alba



©M. Crépin

Lézard des murailles
Podarcis muralis



©L. Jouve

Coronelle lisse*
Coronella austriaca



©L. Jouve

Lézard des souches*
Lacerta agilis



©J. Schwab

Citron
Gonepteryx rhamni



©P. Karpoff

Mésange charbonnière
Parus major



©P. Karpoff

Flambé
Iphiclides podalirius



©L. Jouve

Pipistrelle commune*
Pipistrellus pipistrellus



©M. Crépin

Hérisson d'Europe
Erinaceus europaeus



©P. Karpoff

Ecureuil roux
Sciurus vulgaris



©P. Karpoff

Epeire diadème
Araneus diadematus



©P. Karpoff

Hirondelle rustique*
Hirundo rustica

*espèces à enjeu

Le bocage et l'agriculture



©V. Monin – Sainte-Hélène

Le bocage désigne un paysage où les champs et les prés sont clos par des alignements d'arbres et d'arbustes. Ce milieu rend de nombreux services agro environnementaux, notamment quand il est connecté avec des boisements et des milieux humides. Cela devient des corridors pour la faune.

La diversité d'habitats au sein du bocage amène à une richesse d'insectes importante, qui réglera notamment tout le cortège d'oiseaux utilisant ces sites, comme les pies-grièches à tête rousse et écorcheur. Les lapins, les passereaux, se serviront eux des haies comme refuges mais également comme lieu de reproduction. Ces milieux sont particulièrement visibles au niveau des communes de Saint-Boil, Santilly, Villeneuve-en-montagne, Marcilly-les-Buxy...

Les champs cultivés souvent considérés comme moins attractifs pour la biodiversité peuvent toutefois être des lieux de reproduction pour des espèces bien spécifiques, comme l'œdicnème criard qui y retrouve des sites similaires à ses habitats de prédilection à savoir les steppes.

Les vignobles peuvent également accueillir certaines espèces comme les lièvres, les micromammifères qui seront des sources de nourriture pour les rapaces.



©L. Jouve

Pie-grièche à tête rousse*

Lanius senator

Ce passereau de taille moyenne, au « bonnet » roux et bandeau noir est migrateur. Il peut être observable d'avril à août dans nos paysages.

Cette pie-grièche est essentiellement insectivore. Elle prélève majoritairement les insectes en vol, après les avoir repérés depuis un perchoir d'un à quatre mètres de haut.

Elle niche dans les arbres et les buissons. Elle trouve donc dans le bocage l'ensemble des éléments de paysage qui lui convient.

Elle est plus rare que « sa cousine », la pie-grièche écorcheur.



©P. Karpoff

Pie-grièche écorcheur*

Lanius collurio

La pie-grièche écorcheur est également migratrice, et donc observable seulement à la belle période.

Les mâles se différencient des femelles par leur plumage plus coloré.

Elle a besoin dans son environnement de buisson bas épineux, de perchoirs d'un à trois mètres de haut, et de milieux ouverts pour la chasse. Elle se nourrit majoritairement d'insectes mais peut se délecter de quelques vertébrés.

Cette espèce a la particularité de faire des réserves, en empaquant ses proies sur des épines ou fil de barbelés.



©P. Karpoff

Oedicnème criard*

Burhinus oedicnemus

Cet oiseau à l'allure étonnante, passe pourtant facilement inaperçu quand il est tapi au sol, grâce à son plumage brun rayé de noir.

L'Oedicnème s'alimente d'invertébrés terrestres et de petits vertébrés, qu'il capture au crépuscule et de nuit.

Il aime les milieux chauds et secs. Sur le territoire il peut notamment être aperçu dans des culture basses à la belle saison, car c'est un oiseau migrateur.

Ce limicole préfère courir avec rapidité grâce à ses longues pattes que de voler.

Quelques espèces présentes :



©p. Karpoff

Renard roux
Vulpes vulpes



©H. Storch

Carabe chagriné
Corabus coriaceus



©B. Mallard

Escargot de bourgogne
Helix pomatia



©G. Roy

Gazé
Aporia crataegi



©P. Karpoff

Chevreuil d'Europe
Capreolus Capreolus



©C. Quintin SHNA-OFAB

Bombyx du chêne
Lasiocampa quercus



©P. Karpoff

Punaise arlequin
Graphosoma lineatum



©M. Crépin

Lapin de garenne
Oryctolagus cuniculus



©P. Karpoff

Petit rhinolophe*
Rhinolophus hipposideros



©P. Karpoff

Lièvre d'Europe
Lepus europaeus



©M. Crépin

Merle noir
Turdus merula



©D. Bourget SHNA-OFAB

Bourdon des champs
Bombus pascuorum

*espèces à enjeu

Les cours d'eau et les milieux humides



Mare – Villeneuve-en-Montagne

Entre les différentes espèces présentes dans les cours d'eau : poissons, insectes aquatiques, le castor et ceux présents dans les formations boisées (ripisylves) qui les longent : libellules, martin pêcheur, les rivières et leurs abords fourmillent de vie. Le ruisseau du moulin Ronde au niveau de Sainte-Hélène en est un bon exemple.

Mais la richesse ne se limite pas au milieu aquatique, les plaines alluviales en général avec notamment les prairies inondables comme à Messey-sur-Grosne, sont très riches en biodiversité. Ces milieux en forte régression accueillent notamment le courlis cendré, le bruant proyer et d'autres passereaux de zones humides qui voient leur population diminuer avec la disparition de ces milieux.

Les milieux humides, comme les mares, présentes dans les milieux bocagers comme dans le secteur du Puley et de Saint privé, sont également riches en espèces d'amphibiens (tritons, salamandre...), libellules, papillons de jour comme de nuit...

La profusion d'insectes, d'amphibiens et autres taxons proies dans les zones humides attire leurs prédateurs : chauves-souris, oiseaux, mammifères... Les milieux humides sont une réelle source de biodiversité.



©B. Descaves

Castor d'Europe*

Castor fiber

Ce mammifère semi aquatique est le plus gros rongeur d'Europe.

Il est facilement identifiable avec sa queue aplatie, mais peut être confondu avec des espèces exotiques envahissantes comme le ragondin, quand sa queue n'est pas visible.

Le Castor est essentiellement nocturne. Il se nourrit principalement d'écorces, de feuilles et de jeunes pousses.

Il est couramment appelé 'l'ingénieur des cours d'eau' car il modifie son environnement notamment avec la création de barrages.



©M. Crépin

Triton crêté

Triturus cristatus

Ce triton est l'un des plus grands visibles sur le territoire. Il est identifiable grâce à son dos sombre et son ventre orangé, ainsi que sa crête dorsale présente chez les mâles en période de reproduction.

Il apprécie les eaux stagnantes bien végétalisées et ensoleillées, avec une profondeur comprise entre 50cm à 2m et des pentes douces.

Les adultes ont une phase terrestre, en dehors de la période de reproduction, et ont donc besoin d'habitats pour se nourrir et se cacher aux alentours, comme des boisements, des haies...



©K. Bellington

Courlis cendré*

Numenius arquata

Ce courlis est le plus grand limicole de France, il se reconnaît principalement par son long bec incurvé.

Il apprécie les milieux très ouverts et humides, en période de reproduction il se trouve sur le territoire essentiellement dans les vallées alluviales où il niche à même le sol.

C'est un oiseau farouche qu'il est difficile d'approcher.

Il se nourrit principalement d'invertébrés capturés au sol ou dans le substrat grâce à son bec.

Ses effectifs ont fortement chuté ces dernières années.

Quelques espèces présentes :



©M. Crépin

Sympetrum sanguin
Sympetrum sanguineum



©P. Karpoff

Martin pêcheur d'Europe*
Alcedo atthis



©D. Sirugue SHNA-OFAB

Bouvière
Rhodeus amarus



©D. Sirugue SHNA-OFAB

Crossope aquatique*
Neomys fodiens



©M. Crépin

Cuivré des marais*
Lycaena dispar



©M. Crépin

Triton palmé
Lissotriton helveticus



©FDAAPPMA 71

Brochet
Esox lucius



©L. Jouve

Cigogne noire
Ciconia nigra



©L. Jouve

Couleuvre helvétique
Natrix helvetica



©M. Crépin

Bergeronnette des ruisseaux
Motacilla cinerea



©M. Crépin

Sonneur à ventre jaune*
Bombina variegata



©M. Crépin

Agrion à larges pattes
Platycnemis pennipes

*espèces à enjeu

Les milieux secs et pelouses



Chenôves

Les milieux calcaires sont des habitats très particuliers où l'eau est peu abondante car le sol calcaire ne la retient pas, et où leur position « élevée » en fait des milieux chauds. Cet ensemble chaud et sec induit une végétation très typique, plutôt rase, on y retrouve notamment les pelouses sèches.

Cette flore spécialisée à ce contexte aride et chaud, amène avec elle une faune spécifique. Certaines de ces espèces de faune et de flore ne se retrouvent que sur ces secteurs en Saône et Loire car elles sont plutôt typiques du climat du sud de la France. Les pelouses calcaires sont notamment riches en papillons, dont de nombreux sont rares en Bourgogne, mais également en orthoptères (criquets, sauterelles) et autres insectes.

Les reptiles apprécient également ces milieux chauds.

Ces nombreux insectes et reptiles, sont une source de nourriture qui attirent les différents prédateurs : passereaux, rapaces...

Tout ce cortège des milieux secs se rencontre sur les différentes pelouses de Montagny les Buxy, Saules, Culles les Roches, Chenoves, Sassangy, Fley, Moroges.



©P. Karpoff

Alouette lulu*

Lullula arborea

Cette alouette à petite queue, à l'allure trapue, est essentiellement insectivore en été et s'enrichit en complément végétal à la mauvaise période. Elle recherche sa nourriture au sol ou dans la végétation basse mais elle est régulièrement vue perchée sur des arbustes ou des piquets

Elle a une préférence pour les secteurs ouverts ou semi ouverts, avec des sols secs, bien drainés.

Elle niche au sol, et les petits quittent le nid quelques jours après l'éclosion sans savoir encore voler.



©C. Voinot SHNA-OFAB

Damier de la succise*

Euphydryas aurinia

Ce papillon fréquente différents types de milieux ouverts, il peut aussi bien se rencontrer dans les pelouses sèches comme dans des prairies humides.

Il lui faut cependant la présence de ses plantes hôtes, la succise des prés, la principale, la scabieuse colombarie et Knaulie des champs pour les pelouses.

Les chenilles se regroupent dans des nids collectifs. Quant à l'adulte il est visible d'avril à juillet.

La présence et la conservation de cette espèce a notamment permis la désignation du site Natura 2000 de la Côte chalonaise



©S. Mezani SHNA-OFAB

Vipère aspic*

Vipera aspis

La Vipère aspic est un serpent vif et trapu, à la pupille fendue verticalement et au museau retroussé. C'est une espèce thermophile qui recherche des zones bien exposées rocailleuses, associées à des végétations rases.

Elle est vivipare, elle ne pond pas d'œuf, mais met au monde des petits déjà formés.

Cette espèce chasse à l'affût se nourrissant de petits mammifères, oiseaux, lézards.

Malgré la crainte qu'elle provoque chez certaines personnes, c'est un animal paisible et peu agressif. Elle est encore trop souvent victime de destruction malgré son statut de protection.

Quelques espèces présentes :



©M. Crépin

Circaète Jean-le-Blanc
Circaetus gallicus



©O. Bardet

Oedipode rouge*
Oedipoda germanica



©P. Karpoff

Crache sang
Timarcha tenebricosa



©P. Karpoff

Ascalaphe soufré
Libelloides coccajus



©B. Cusin SHNA-OFAB

Couleuvre verte et jaune
Hierophis viridiflavus



©C. Voinot SHNA-OFAB

Azuré du thym*
Pseudophilotes baton



©M. Crépin

Argiope frelon
Argiope bruennichi



©G. Bedrines LPO 21

Engoulevent d'Europe*
Caprimulgus europaeus



©P. Karpoff

Mante religieuse
Mantis religiosa



©D. Morel SHNA-OFAB

Zygène des épines*
Aglaope infausta



©F. Chavailion

Lézard à deux raies*
Lacerta bilineata



©M. Crépin

Hermite*
Chazara briseis

*espèces à enjeu

Les forêts



Jully les Buxy

Les forêts présentes sur le territoire sont majoritairement des forêts de feuillus et des forêts mixtes. Elles sont particulièrement intéressantes pour les grands rapaces forestiers, qui vont retrouver dans ces secteurs des lieux de nidifications.

L'aigle botté apprécie ainsi particulièrement les forêts à dominante feuillus avec des arbres de grande taille, il trouve donc son bonheur au niveau du massif de Sainte-Hélène.

L'autour des palombes privilégie les vieilles parcelles avec de vieux arbres, ces habitats sont présents sur différents secteurs du territoire, comme à Germagny et Saint Germain les Buxy.

On retrouvera également dans les forêts des espèces plus ordinaires mais tout aussi intéressantes, comme une grande diversité de passereaux, d'insectes xylophages, mais également de nombreux mammifères nocturnes.

Certains secteurs du territoire, notamment au niveau des coteaux calcaires, ont été fortement plantés avec des essences de conifères. Ces essences n'étant pas originaires du secteur, ces milieux forestiers peuvent être moins propices à la faune locale.

Particularité végétale :

On notera également la présence en forêt communale de Saint-Boil et probablement en forêt communale de Saules la présence de « faux » Hêtres tortillards. Espèce rarissime en Europe et dans le monde puisque seulement 4 sites historiques sont connus, plus 5 autres lieux où l'on note la présence de quelques individus.



©J. Fabre

Vue sur un « faux » Hêtre tortillard – Saint Boil



©J. Fabre

Vue des branchages à l'intérieur d'un « dome » - Saint Boil



©L. Jouve

Aigle botté*

Hieraaetus pennatus

Ce rapace de la taille d'une buse, est le plus petit des aigles français. Il existe une forme claire et une forme sombre chez cet oiseau, ce qui peut complexifier sa détermination.

Il consomme préférentiellement des reptiles et des oiseaux, mais les insectes font également partie de son alimentation.

C'est une espèce discrète qui se rencontre surtout en milieu forestier lors de sa reproduction. Bien qu'il puisse chasser en milieu boisé, il préfère cependant repérer ses proies en milieu ouvert.



©S. Mezani SHNA-OFAB

Grand capricorne

Cerambyx cerdo

C'est un des plus grands longicornes de métropole. Il se caractérise notamment par son corps allongé noir et brun rougeâtre à son extrémité, ainsi que ses très longues antennes, notamment chez les mâles.

Sa larve se nourrit de bois vivant de chênes, souvent âgés.

L'adulte peut s'observer au crépuscule en milieu boisé entre juin et août sur ses plantes hôtes. Il se nourrit principalement de sève et de matières sucrées comme les fruits murs.



©G. Bedrines LPO 21

Autour des palombes

Astur gentilis

Ce rapace, par ses couleurs, est très semblable à l'épervier, mais est nettement plus grand.

Il est très territorial mais peut s'observer toute l'année.

C'est un rapace que l'on rencontre majoritairement dans les massifs forestiers.

C'est donc un chasseur particulièrement agile, il peut voler très rapidement entre les troncs d'arbres pour attraper sa proie. Il consomme principalement des oiseaux, mais il peut également manger des mammifères.

Quelques espèces présentes :



©M. Crépin

Sanglier d'Europe
Sus scrofa



©M. Crépin

Crapaud commun
Bufo bufo



©D. Ventard SHNA-OFAB

Rossignol philomèle
Luscinia megarhynchos



©D. Morel SHNA-OFAB

Hachette
Aglia tau



©S. Prunot

Chouette hulotte
Strix aluco



©P. Karpoff

Lucane cerf-volant
Lucanus cervus



©L. Jouve

Grive draine
Turdus viscivorus



©P. Karpoff

Grand rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum



©P. Karpoff

Pic noir
Dryocopus martius



©G. Bedrines SHNA-OFAB

Martre des pins
Martes martes



©CR SHNA-OFAB

Carabe des bois
Carabus nemoralis



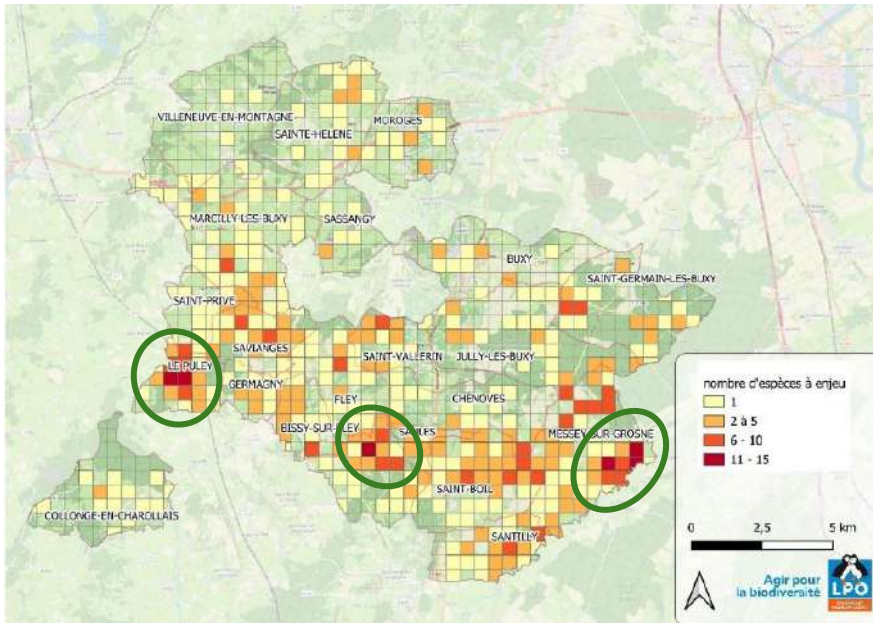
©D. Sirugue SHNA-OFAB

Blaireau d'Europe
Meles meles

*espèces à enjeu

Les principaux milieux et secteurs à enjeux

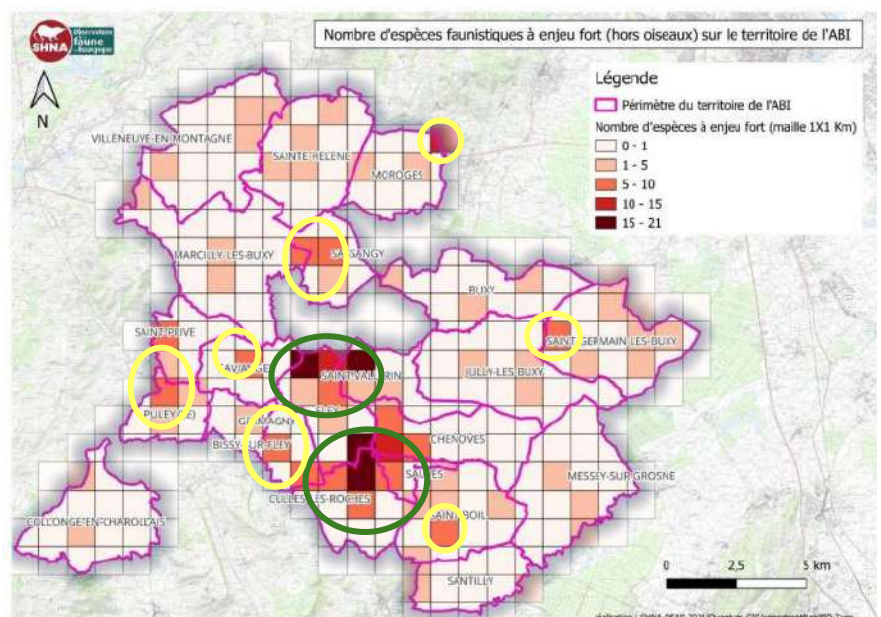
Les deux cartes suivantes, tirées des rapports techniques, mettent en avant le nombre d'espèces à enjeu sur le territoire pour les oiseaux et pour les autres espèces faunistiques. Ainsi pour chaque groupe des secteurs à enjeux principaux ressortent. Bien qu'un biais puisse être présent, notamment dû aux nombres d'observations sur certaines communes du territoire, les secteurs mis en avant sur les cartographies suivantes sont particulièrement intéressants pour la biodiversité du territoire.



Principaux secteurs à enjeux pour l'avifaune :

Nombre d'espèces d'oiseaux nicheuses à enjeu

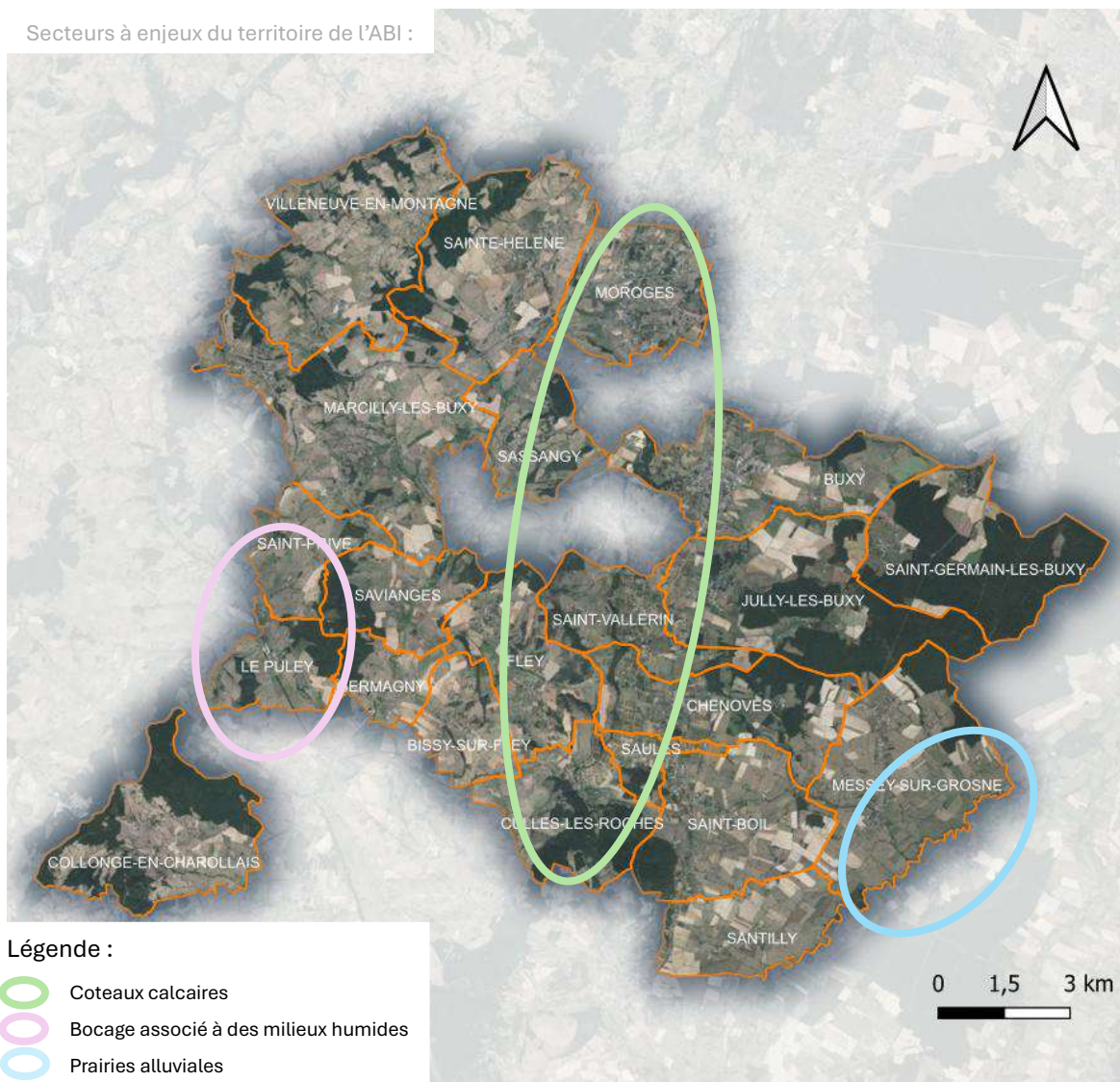
Secteurs à enjeux pour les autres taxons :



Nombre d'espèces faunistiques (hors oiseaux) à enjeux

En vert : les secteurs principaux, En jaune : les secondaires

En regroupant les différentes espèces à enjeux, certains milieux du territoire ressortent particulièrement comme lieu d'accueil de l'ensemble de ces espèces.



Les pelouses calcaires sont aussi intéressantes pour l'avifaune que les autres taxons. C'est le milieu où est retrouvé le plus grand nombre d'espèces à enjeu, tout taxon confondu.

Les milieux bocagers associés à des milieux humides sont également des points « chauds » pour l'ensemble de la faune locale.

Enfin les prairies alluviales voient un nombre très important d'espèces à enjeu, principalement des oiseaux.

Ce sont les trois types de milieux avec le plus d'intérêts sur le territoire de l'ABI, bien que d'autres milieux aient également des enjeux comme certains bourgs, cours d'eau... Les détails peuvent être retrouvés sur les différents rapports techniques réalisés par les partenaires.

Les pelouses calcaires



Culles-les-Roches

Le milieu à enjeu majoritaire sur ce territoire est « les pelouses calcaires ». En effet ce milieu remarquable est rare à l'échelle de la Saône et Loire, et de nombreuses espèces y sont inféodées. De plus ces milieux ont tendance à se réduire notamment avec la perte de pâturage ce qui entraîne le développement de végétation buissonnante voir à terme arboricole. Cette perte des milieux ouverts entrainera également la perte des espèces associées. Les pelouses qui ressortent avec le maximum d'enjeu, sont les pelouses situées au niveau de la commune de Culles-les-Roches et aux alentours (Chenôves, Saules, Fley), avec un nombre très important d'espèces à enjeu fort que ce soit avifaune, insectes, reptiles etc.. ainsi que les pelouses et reliques de pelouses au Nord de Savianges, Fley et Saint Vallerin. Ces deux complexes de pelouses sont particulièrement importants à protéger, conserver et valoriser. D'autres pelouses malgré un enjeu moins élevé restent tout de même importantes à considérer : Les pelouses du Mont avril à Morogés, et les pelouses de Sassangy.

Bien que la majorité des pelouses soient en site Natura 2000, leur permettant une certaine protection, d'autres ne le sont pas et méritent également d'être préservées.



Fley



Morogés



Sassangy

L'association bocage et milieux humides



Germagny

Le bocage est caractérisé par un ensemble d'habitat comme les haies, les prairies, les bosquets... Quant à cela s'ajoute des milieux humides, comme les mares où les cours d'eau, cela crée un milieu encore plus diversifié avec de nombreux habitats cohabitant, qui chacun accueille des espèces différentes. Cette configuration est retrouvée notamment au niveau des prairies et des zones humides de Saint Privé, et du bocage bien préservé et des zones humides à proximité du Brenon au Puley.

La préservation de ces paysages est nécessaire pour maintenir une biodiversité importante. De plus ces secteurs sont également souvent des corridors entre d'autres milieux, permettant le passage des animaux d'un secteur à l'autre.



Le Puley



Saint-Privé

En secteur à enjeu moins important, nous retrouvons le bocage au niveau de la commune de Saint-Boil, mais également les milieux aquatiques et humide de Sainte-Hélène et Villeneuve, avec la tête de bassin du Ruisseau de Moulin ronde et les cours d'eau associés.

Les vallées alluviales



Messey sur Grosne

Les prairies alluviales sont des prairies situées au niveau des plaines alluviales. Ces plaines sont des terrains relativement plats formés par l'accumulation de sédiments transportés par le cours d'eau. Les prairies alluviales peuvent être entièrement ou partiellement recouvertes d'eau lors des périodes d'inondation, généralement en hiver. Les prairies alluviales sont particulièrement riches en biodiversité.

Sur le territoire de l'ABI, ce sont les prairies alluviales de Messey-sur-Grosne qui présentent un fort enjeu écologique. Ce sont des prairies de fauches, entourées par un réseau de haies encore préservé. Elles accueillent des espèces à enjeux, qui ne sont retrouvées que sur cette partie du territoire. Ces prairies sont notamment préservées dans le secteur Natura 2000 par la mise en place de mesure agro-environnementale et climatique. Il y a une nécessité à maintenir ses actions et à les étendre sur d'autres secteurs.

Les prairies du territoire jouent un rôle important au niveau écologique, car ces milieux ont fortement diminué, avec notamment une pression de l'intensification agricole.



Santilly

Résumé des enjeux du territoire

Le territoire de la CC Sud Côte Chalonnaise, est un bon « exemple » de l'ensemble des milieux qui peuvent être rencontrés en Saône et Loire, on y retrouve également un grand nombre des espèces présentes sur le département. La diversité des milieux et des espèces est bien présente sur ce territoire, cependant les effectifs de certaines espèces à enjeux sont faibles. Le territoire a donc une responsabilité non négligeable sur la préservation de ces habitats et ces espèces à enjeux.

Cet ABI est un premier état des lieux de la richesse locale, mais il ne se veut pas exhaustif, d'autres espèces à enjeux peuvent être présentes sans avoir été détectées, ce qui pourrait également faire apparaître d'autres secteurs à fort enjeu. De plus la biodiversité évolue avec le temps, le climat, les activités humaines et de nombreux autres facteurs, ce qui peut amener dans les prochaines années d'autres enjeux, d'autres valorisations... Cet atlas a été écrit pour vivre à travers les actions qui seront menées à la suite de sa rédaction, auprès des citoyens, des partenaires, des élus ...

Dans la suite de cet ABI, vous retrouverez de nombreuses actions qui peuvent être menées au sein de la communauté de communes. Ces actions ont été regroupées en fonction des différents milieux. Certaines vont devoir être menées par les institutions, mais d'autres pourront voir le jour grâce à la mobilisation des citoyens, des entreprises locales etc... Ces différentes pistes d'actions ne sont pas exhaustives.



©P. Karpoff - Saules

Programme d'actions

Bâti et surfaces urbanisées

Quelques espèces à enjeux



Chiroptères : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées
Amphibiens : Alyte accoucheur
Oiseaux : Chouette chevêche, Chouette effraie, Hironnelle rustique, hironnelle des fenêtres
Reptiles : Lézard des souches, Lézard à deux raies, Coronelle lisse

➤ Objectif : Favoriser le maintien et l'accès des espèces inféodées au bâti

Pistes d'actions



Appréhender la présence d'espèces protégées avant la réhabilitation et la réfection du bâti ancien, des travaux de rénovation thermique et énergétique en faisant appel à des structures associatives ou des experts écologues (espèces visées : Chiroptères, oiseaux...) : identification des espèces, diagnostic avec identification des solutions pour intégrer les enjeux faunes dans la rénovation.



En cas de rénovation ne pas détruire les nids ou gîtes d'espèces protégées, même s'ils sont inoccupés, c'est strictement interdit par la loi. Se renseigner sur les démarches légales à entreprendre auprès des services de l'état (DREAL, DDT).



En cas de rénovation thermique : planifier en amont les travaux en fonction de la période de nidification ou d'hibernation des animaux présents, s'assurer de l'absence des espèces, intégrer des nichoirs et des gîtes dans la rénovation ou sur les façades après avoir pris conseil auprès d'associations spécialisées.



Dans la construction de nouveaux bâtiments : insérer nichoirs et gîtes artificiels adaptés aux espèces ou installer des nichoirs en façade.

Conserver les accès aux bâtis non habités (combles, greniers, caves) ..

Localisation

Tout bâtiment public ou privé visé par une rénovation

Tout bâtiment public ou privé visé par une rénovation

Tout bâtiment public ou privé visé par une rénovation

Tout nouveau bâtiment public ou privé

Bâtiments communaux en priorité et bâtiments privés



Action avec un impact positif supérieur pour le milieu ou l'espèce visé



Création d'accès aux bâtiments publics non habités : échancrure dans le haut des portes, ouverture du grillage dans les abat-sons des églises et des différents bâtiments publics dotés de grillage, créer des aménagements spécifiques pour éviter la présence des pigeons dans les autres bâtiments tout en laissant des accès pour les Chauves-souris (aménagements dans les grillages), création de chiropières sur les toits.

Eglises et bâtiments communaux des communes volontaires



Dans le cas de réfections de murs anciens et de façades, ne pas remaçonner toutes les anfractuosités ou trous de murs, laisser des dis jointements et prendre les précautions nécessaires lors des travaux pour éviter la destruction d'individus.

Tout bâtiment public ou privé



Installer des gîtes complémentaires pour la faune (nichoirs, gîtes à chauves-souris) sur les bâtiments publics dans la lignée du dispositif nichoirs et abris petite faune au sein des espaces publics.

Bâtiments publics, parcs et jardins, murs et murets, ponts...

➤ **Objectif : Limiter les sources de pollution**



Eviter le traitement de charpentes contre les insectes et les champignons, s'il est nécessaire certains produits sont plus conseillés (huile de lin clarifié, huile de margosa, certains pyréthrinoïdes comme la Cyperméthrine peuvent être utilisés à faible concentration en solution aqueuse).

Tout bâtiment public ou privé



Adapter l'éclairage public : ajuster l'éclairage de certains sites (églises, bâtiments publics...), orienter les halos lumineux vers le bas avec des lumières orangées, supprimer les sources lumineuses non nécessaires, diminuer les plages horaires d'éclairage.

Tous les villages

➤ **Objectif : Sensibiliser les différents publics**



Réaliser des formations à destination des personnels techniques des villages et des élus afin de les sensibiliser aux actions à mettre en œuvre et aux modes opératoires qui ne sont pas détaillés dans ces pistes d'action.

Toutes les communes

Communiquer auprès des habitants pour les sensibiliser sur la cohabitation avec la Faune sauvage ainsi que sur les espèces méconnues et souvent mal aimées (Chauves-souris, Serpents...) Réalisation d'animations par des associations locales.

Toutes les communes



Participer et partager les différents projets réalisés par les associations naturalistes : Une chouette, un village ; Refuge LPO...

Ensemble du territoire

➤ **Objectif : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**



Effectuer une étude concernant les espèces exotiques envahissantes notamment végétales et animales et proposer un plan de lutte.

Espaces verts urbains

➤ **Objectif : Adopter des pratiques favorables à la faune dans les espaces verts et communaux et jardins privés (petite faune, pollinisateurs...)**



Poursuivre la pratique "zéro-phyto" sur les espaces communaux (murs, trottoirs, espaces verts, cimetières...), favoriser les modes opératoires alternatifs : désherbage manuel, désherbage thermique.

Espaces communaux

Mise en place de plans de gestion différenciée des espaces publics.

Espaces verts urbains

Favoriser la présence de micro-habitats au sein des espaces communaux (tas de pierre, tas de bois, hibernaculum, fourrés...), développer le dispositif "nichoirs et abris petite faune".

Espaces communaux

Favoriser la présence d'essences mellifères autochtones dans les parcs et jardins pour les pollinisateurs.

Espaces verts urbains et jardins particuliers

Laisser certains secteurs avec un entretien plus faible, qui deviendront des refuges pour la biodiversité.

Espaces verts urbains et jardins particuliers



Ne pas entretenir les haies, ne pas élaguer les arbres entre le 15 mars et le 15 août pour permettre la reproduction des oiseaux.

Espaces verts urbains et jardins particuliers

➤ **Objectif : Améliorer la connaissance**



Continuer des inventaires plus poussés afin d'identifier les colonies de Chauves-souris présentes dans les différents villages et promouvoir les refuges "Chiroptères".

A définir



Participer aux différentes enquêtes des associations naturalistes : Hirondelles, Chouette, Rapace ...

Ensemble du territoire

Milieux secs et Pelouses calcaires

Quelques espèces à enjeux



Insectes : Lucane cerf-volant, Sylvain azuré, Hésperie des potentilles, Damier de la succise, Hermite

Reptiles : Vipère aspic, Lézard à deux raies, Coronelle lisse

Oiseaux : Alouette Lulu, engoulevent, Circaète Jean-le-Blanc

➤ **Objectif : Maintenir les milieux ouverts herbacées (prairies maigres, pelouses sèches) /Entretien les pelouses sèches**

Pistes d'actions

Localisation



Réaliser des contrats Natura 2000 sur les pelouses du réseau écologique de sites européens. Entretien par pâturage extensif ou par fauche ou broyage avec exportation.

Pelouses de Culles-les-Roches et Fley, Pelouses de Saint-Vallerin, Mont-Avril à Moroges, et autres pelouses Natura 2000



Maintenir les prairies sèches et les pelouses ainsi que leurs fonctionnalités écosystémiques en dehors des zones Natura 2000.

Pelouses de Sassangy, Savianges



Ne pas retourner les prairies permanentes mésophiles.

Toutes les communes



Eviter l'étalement urbain et les constructions neuves sur les milieux secs et les pelouses.

Toutes les communes comportant ces milieux secs



Eviter le développement de parcs photovoltaïques sur les parcelles non agricoles à enjeux biodiversité élevés et sur les parcelles agricoles non productives souvent les plus intéressantes d'un point de vue biodiversité.

Territoire de l'ABI



Action avec un impact positif supérieur pour le milieu ou l'espèce visé

➤ **Objectif : Maintenir les éléments structurants du paysage ouvert et semi-ouvert**



Maintenir le linéaire de haies et la structuration des pelouses (petits boisements de chênes, fourrés à *Rosa canina*) privilégier une mosaïque / maintenir les murs et les tas de pierre (tous reptiles).

Toutes les pelouses du territoire

➤ **Objectif : Poursuivre les inventaires de terrain**



Se rapprocher des structures chefs de files de la connaissance en Bourgogne pour poursuivre les inventaires sur des secteurs lacunaires ou sur des espèces à très fort enjeux non revues depuis longtemps (*Chazara briseis*, *Pseudophilotes baton*, *Hipparchia semele*, *Pyrgus carthami*, *Adscita geryon*, *Jordanita globularia*, fauveltes méditerranéennes).

Cibler les habitats favorables et les secteurs où il y a des données historiques

➤ **Objectif : Mieux cibler les enjeux sur les espèces patrimoniales**



Réaliser des bilans stationnels protocolés sur les espèces à très fort enjeux : l'Azuré du Thym (*Pseudophilotes baton*), le Chiffre (*Fabriciana niobe*), L'Hesperie du faux-buis (*Pyrgus alveus*), Sylvandre hélvète (*Hipparchia genava*), Melitée des digitales (*melitaea aurelia*), Oedipode rouge (*oedipoda germanica*).

A définir



Réaliser des suivis protocolés et standardisés en fonction des résultats des bilans stationnels, espèces à définir avec les structures compétentes.

A définir

➤ **Objectif : Sensibiliser les différents publics**



Communiquer auprès des habitants pour les sensibiliser sur ces milieux, leur fragilité, leur richesse... Réalisation d'animations par des associations locales, ou via l'entité Natura 2000.

Ensemble du territoire

Milieux aquatiques et milieux humides

Quelques espèces à enjeux



Amphibiens : Triton crêté, Sonneur à ventre jaune

Mammifères : Crossope aquatique, Castor d'Europe

Insectes : Damier de la succise, Hespérie des potentilles, Mélitée noirâtre, Nacré de la Sanguisorbe, Cuivré des marais

Oiseaux : Courlis cendré, Guêpier d'Europe, Martin pêcheur

- **Objectif : Préserver les caractéristiques et l'état biologique des cours d'eau (ressources, qualité physico-chimique, intérêt pour la biodiversité)**

Pistes d'actions



Conserver la qualité des habitats aquatiques des cours d'eau (berges, végétations, mares...) nécessaires aux cycles de vie de nombreuses espèces (Crossope aquatique, Mélitée noirâtre, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune).



Maintenir les secteurs 'naturels' des cours d'eau urbains, maintien des berges végétalisées et des ripisylves lorsqu'il y en a, éviter l'enrochement des berges, la rectification des cours d'eau et des projets d'aménagements qui ne prennent pas en compte la biodiversité.

- **Objectif : Améliorer les caractéristiques physiques et biologiques des cours d'eau**



Favoriser la renaturation des cours d'eau urbains, autant au niveau morphologique qu'au niveau de la fonctionnalité des habitats, remettre à ciel ouvert lorsque c'est possible les cours d'eau couverts / travailler avec la structure GEMAPI.



Prendre en compte la présence d'espèces protégées et à enjeux lors des travaux de renaturation, restauration morphologique ou travaux d'aménagements des cours d'eau urbains (Vipère aspic, Triton crêté) : réaliser un diagnostic "espèce" en amont des travaux.

Répertorier les obstacles pouvant empêcher la progression du castor dans les cours d'eau, installer des passes à castor quand c'est nécessaire.

Localisation

La Guye, le Brenon, le ruisseau du Terisier, le ruisseau du Moulin de Ronde

Zones urbanisées et cœurs de village

Zones et priorisation à définir avec la structure GEMAPI

Cours d'eau du territoire

Cours d'eau du territoire





Maintenir ou restaurer les ripisylves des cours d'eau. Ces boisements ont un fort intérêt pour la biodiversité.

Cours d'eau du territoire

➤ **Objectif : Entretenir et maintenir les habitats aquatiques existants**



Conserver les mares et les milieux humides.

Zones humides de Saint-Privé, milieux humides liés à la Guye



Entretenir les mares en cours d'atterrissement et les points d'eaux stagnants, se rapprocher des associations de protection de la nature (SHNA-OFAB, LPO-BFC) pour les modes opératoires et les conseils (période d'intervention, curage en plusieurs fois, réouverture...).

Zones à déterminer



Proscrire l'empoisonnement des mares.

Mares du territoire

➤ **Objectif : Restaurer les mares et les points d'eau**



Restauration des mares et autres points d'eau (lavoir, zone de source) qui sont en voie de fermeture par la végétation (envahissement des ligneux sur les berges, développement trop important de la végétation aquatique, atterrissement accéléré par l'apport trop conséquent de matière organique (feuilles...)).

Sites à déterminer

➤ **Objectif : Créer des mares sur le territoire communal**

Création de mares favorables à la faune sur des terrains communaux ou en maîtrise d'usage ou foncière par des partenaires, par exemple des mares temporaires favorables aux Sonneurs à ventre jaune ou mares prairiales favorables aux Tritons crêtés.

Sites à déterminer

➤ **Préserver les mares dans le temps**

Labelliser les mares communales en "refuge mare" par la SHNA-OFAB afin de proposer des conseils d'entretien et de pérenniser dans le temps ces biotopes.

Secteurs à déterminer

➤ **Objectif : Préserver les prairies alluviales**



Ne pas mettre en culture des prairies alluviales.

Vallées alluviales du territoire



Maintenir et développer les Mesures agro-environnementales et climatiques sur les zones en Natura 2000.

Vallée alluviale de Messey sur Grosne



Développer des mesures comme le retard de fauches sur les parcelles hors Natura 2000.

Vallées alluviales du territoire

➤ **Objectif : Améliorer la connaissance**



Réalisation d'inventaires protocolés et ciblés sur les espèces à fort enjeux inféodées aux milieux aquatiques, notamment des espèces dont les données sont anciennes : Triton crêté, sonneur à ventre jaune, Crossope aquatique, Castor d'Europe, Loutre d'Europe...

Secteurs à déterminer

➤ **Objectif : Sensibiliser les différents publics**



Réalisation d'animation grand public sur des groupes et des espèces à enjeux inféodées aux milieux aquatiques (exemple : fréquence grenouille).

Ensemble du territoire

Milieux forestiers

Quelques espèces à enjeu



Insectes : Grand capricorne, lucane cerf-volant

Oiseaux : Autour des palombes, Aigle Botté, Circaète jean-le-Blanc, Cigogne noire

➤ Objectif : Favoriser et préserver les espèces à enjeu

Pistes d'actions

Localisation



Maintenir des îlots avec des arbres de gros gabarits, notamment pour la nidification des rapaces forestiers. Ne pas les abattre.

Forêts de la Fertée, Boisement à Sainte-Hélène, Culles-les-Roches ...



Maintenir le réseau de résineux (pin sylvestre) dans les massifs où le circaète Jean-le-blanc est présent.

Forêt à résineux



Proscrire les travaux forestiers durant les périodes de reproduction (mars à juillet).

Toutes les forêts



Lors des abatages d'arbres, vérifier qu'il n'y a pas d'individus (chauves-souris, oiseaux..) dans les cavités des arbres (fente, trou de pic etc...) .

Toutes les forêts



Action avec un impact positif supérieur pour le milieu ou l'espèce visé

➤ **Objectif : Compléter la connaissance / affiner les enjeux**



Cibler des investigations naturalistes sur les milieux forestiers de la CC pour préciser les enjeux.

Forêts domaniales et communales

Améliorer la connaissance sur les rapaces forestiers, en participant notamment aux groupes bénévoles de la LPO "Rapace forestier".

Ensemble du territoire

Inventorier et localiser les faux Hêtres tortillards.

Forêts communales de Saint-Boil et de Saules

➤ **Objectif : Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers**



Réaliser des actions de sensibilisation pour les professionnels et les propriétaires sur la place du 'sauvage' en forêt, la libre évolution et le rôle des arbres sénescents et morts.

Forêts de la Fertée, Bois communal de Chenoves, Bois de Jully, Bois des valottes, Grands bois à Cullès-les-roches, Bois de Chaleutre, Bois de Rougeon

➤ **Objectif : Sensibiliser les différents publics**

Réalisation d'animation grand public sur des groupes et des espèces liées au milieu forestier.

Ensemble du territoire

Bocage et Culture

Quelques espèces à enjeux



Chiroptères : Petit rhinolophe, murin à oreilles échanuré, sérotine commune, Grand murin

Oiseaux : Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, œdicnème criard

➤ **Objectif : Maintenir la structuration du paysage bocager**

Pistes d'actions

Localisation



Ne pas arracher les haies.

Ensemble du territoire de l'ABI



Entretenir les haies en dehors des périodes de reproduction (période reproduction : 15 mars – 15 août).

Ensemble du territoire de l'ABI



Tailler les haies plus haut et laisser pousser des arbres de hauts jets dans les haies.

Ensemble du territoire de l'ABI



Maintenir les chênes isolés dans les parcelles, qui sont bénéfiques pour des espèces à enjeu comme la pie grièche à tête rousse. Remplacer ces chênes quand ils sont dépérissant.

Ensemble du territoire de l'ABI



Action avec un impact positif supérieur pour le milieu ou l'espèce visé

➤ **Objectif : Maintenir les espèces à enjeu (dont l'œdicnème criard) des cultures**

Entretenir une collaboration avec les acteurs agricoles.

Champs cultivés entre Savianges et Culles-les-Roches et à Bissey-sur-Fley

Réaliser des inventaires pour améliorer les connaissances sur ces espèces.

Ensemble du territoire

Sensibiliser les acteurs : programme de la LPO "œdicnème criard", pour permettre la protection de leur nid.

Ensemble du territoire

➤ **Objectif : Sensibiliser le grand public et les agriculteurs**

Réalisation d'animation grand public sur l'intérêt du bocage notamment ses rôles écologiques : corridors, zones de refuge, secteurs d'alimentation...


Ensemble du territoire

Sensibilisation du monde agricole sur l'intérêt des haies, et leur bien fait notamment vis-à-vis de l'agriculture.

Ensemble du territoire

Actions transversales

Espèces à enjeux :



Toutes les espèces


➤ Objectif : Poursuivre le travail d'amélioration des connaissances faunistiques

Pistes d'actions

Localisation

Veille naturaliste afin de réactualiser des données anciennes

Territoire de l'ABI

 Compléter les inventaires sur les groupes plus confidentiels (par exemple « les méconnus de Bourgogne ») afin de préciser les enjeux

A définir

➤ Objectif : Valoriser le territoire

Labeliser des secteurs remarquables du territoire en espace naturel sensible (ENS)

A définir

Développer un guide de sortie Naturaliste

Ensemble de la CC



Action avec un impact positif supérieur pour le milieu ou l'espèce visé

➤ **Objectif : Sensibiliser les acteurs du territoire**



Réaliser des formations à destination des personnels techniques des villages et des élus afin de les sensibiliser aux actions à mettre en œuvre et aux modes opératoires qui ne sont pas détaillés dans ce plan d'action

Ensemble de la CC

Relayer certaines enquêtes participatives proposées par les structures naturalistes référentes auprès des habitants du territoire

Ensemble de la CC



Maintenir la dynamique du territoire : réunion pour le grand public, conférences, sorties naturalistes, action bénévoles, chantiers participatifs...

Ensemble de la CC

➤ **Première action post ABI**

La première démarche qui va être mise en place à la suite de l'ABI, sera de rejoindre le programme **Territoire engagés pour la nature (TEN)**.

Ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser un plan d'action en faveur de la biodiversité à l'échelle de la communauté de communes.

Un travail sur l'élaboration du plan d'actions TEN sera mis en place dans les prochains mois, il reprendra certains éléments des pistes actions de l'ABI.

Les petites actions du quotidien

Des petites actions menées par le plus grand nombre de personnes peuvent être tout aussi intéressantes pour la biodiversité et le milieu naturel que des actions ambitieuses comme de la restauration de milieu, la création d'espace protégée ...

Voici quelques actions simples qui peuvent être mises en place par tout le monde, dans la vie de tous les jours et qui auront un effet positif pour la nature. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être agrémentée.

A la maison :

Dans le frigo :

- Manger local, et bio si possible
- Regarder la composition des aliments
- Faire un potager bio
- Trier les déchets
- Eviter les emballages plastiques



A l'intérieur de la maison :

- Prendre des douches plutôt que des bains
- Faire attention à l'utilisation de l'eau, notamment en période estivale
- Trier ses déchets
- Acheter en reconditionné, ou réparer au lieu de prendre du neuf

Au jardin ou au balcon :

Ne pas utiliser de pesticides

Planter des essences locales

Installer des nichoirs et des refuges pour les animaux sauvages

Tondre moins souvent et/ou laisser des zones non tondues

Avoir des récupérateurs d'eau de pluie

Ne pas tailler ses haies et ses arbres au printemps/été

Eviter les dispositifs lumineux et sonores en extérieur



A l'extérieur :



Ramasser mes déchets

Eviter la cueillette des plantes

Ne pas déranger la faune sauvage

Rester sur les chemins

Privilégier le vélo, le covoiturage

Tenir mon chien en laisse lors des périodes de reproduction

Observer et comprendre la nature qui m'entoure

Participer aux activités naturalistes proposées autour de chez moi

Quelques outils juridiques pour la protection des espaces naturels

1. Inventaire patrimonial

- ZNIEFF

Créé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour but d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, les secteurs présentant un intérêt écologique majeur. Ces zones abritent une biodiversité patrimoniale précieuse. L'inventaire constitue ainsi une base de connaissance essentielle, ainsi qu'un outil d'aide à la décision.

2. Protection conventionnelle

- Réseau européen Natura 2000

Natura 2000 est un pilier de la politique européenne de préservation de la biodiversité. Ces sites sont désignés pour protéger des habitats et des espèces représentatifs de la biodiversité européenne, conformément aux directives européennes « oiseaux » et « habitats-faune-flore ». Ils visent à mieux intégrer les enjeux écologiques dans les activités humaines.

- Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux promeuvent un développement économique et social harmonieux tout en valorisant et préservant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Leur force réside dans leur approche transversale, intégrant les enjeux de biodiversité dans leurs projets territoriaux.

- Protection par voie contractuelle

Le contrat, défini comme un « accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destinées à créer, modifier transmettre ou éteindre des obligations », permet :

- La transmission de la propriété foncière à des entités dédiées à la protection des espaces naturels (acquisition, don, legs) ;
- La maîtrise d'usage des espaces concernés (baux, obligations réelles environnementales – ORE, etc.) ;

- La définition des modalités de gestion des espaces naturels. Exemples : obligations réelles environnementales, bail rural à clauses environnementales (BRCE), contrat Natura 2000.

3. Protection par la maîtrise foncière

- Acquisition de terrains par préemption

À l'exception des terrains du domaine public, tous les espaces privés ou publics présentant un intérêt écologique, paysager ou faunistique peuvent être préemptés par des collectivités (communes, EPCI, départements, agences de l'eau...) sous certaines conditions.

- Conservatoires d'espaces naturels (CEN)

Les CEN assurent la gestion durable des espaces naturels remarquables qu'ils gèrent (zones humides, landes, dunes, forêts, mares, tourbières, etc.) via des plans de gestion adaptés.

- Espaces naturels sensibles (ENS) des départements

Les ENS sont des sites reconnus au niveau départemental pour leur richesse écologique, géologique ou paysagère. Créés par les départements, ils permettent la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public.

4. Protection réglementaire

- Arrêté de protection de biotope

Pris par le préfet, cet arrêté protège les habitats indispensables à la survie, la reproduction, au repos ou à l'alimentation d'espèces protégées, favorisant ainsi la conservation des biotopes concernés.

- Espace boisé classé (EBC)

Outil du plan local d'urbanisme (PLU/PLUi), l'EBC protège les espaces boisés, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier.

- **Parcs nationaux**

Les onze parcs nationaux français, reconnus internationalement, représentent des territoires d'exception combinant espaces terrestres et maritimes remarquables. Ils bénéficient d'une gouvernance spécifique pour préserver leurs richesses naturelles et culturelles.

- **Préservation des zones humides – Loi sur l'eau**

La loi sur l'eau affirme que l'eau est un patrimoine commun national. Elle vise une gestion équilibrée des ressources, incluant la protection et la valorisation des zones humides.

- **Réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS)**

Ces sites réglementés protègent les populations d'oiseaux migrateurs et les milieux naturels essentiels à la sauvegarde d'espèces menacées, conformément aux engagements internationaux.

- **Réserves biologiques (intégrales et dirigées)**

Spécifiques aux forêts publiques, ces réserves protègent des habitats et espèces remarquables. Certaines forêts sont laissées en libre évolution (RBI), tandis que d'autres font l'objet d'une gestion spécifique (RBD).

- **Réserves de pêche**

Elles interdisent la pêche dans des secteurs délimités pour préserver les populations piscicoles, en s'appuyant sur des critères biologiques ou morphologiques. Ces réserves peuvent concerner des domaines publics ou privés.

- **Réserves naturelles**

Les réserves naturelles sont des sites protégés juridiquement pour leur fragilité et leur intérêt remarquable. Leur gestion locale, planifiée et concertée, assure une protection durable. Ce statut est l'un des plus forts en France, complémentaire aux autres dispositifs de protection (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, conservatoires, sites Natura 2000, etc.).

La fin de l'ABI

Cet ABI met en lumière les principaux milieux naturels présents sur les 22 communes du territoire, ainsi qu'un aperçu des espèces animales que l'on peut y observer. Pour approfondir vos connaissances, les rapports techniques des deux associations ayant réalisé les inventaires et mené des actions de sensibilisation sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise. Ils offrent un complément d'informations précieux sur la faune locale.



Les différentes cartographies élaborées dans le cadre de cet ABI, ainsi que le site de collecte des données, sont également accessibles sur le site internet.

Grâce à deux années d'inventaires, cet ABI a permis d'enrichir la connaissance du territoire en matière de faune locale. Toutefois, cette connaissance reste évolutive : les espèces animales changent avec le temps et l'espace. Il est donc essentiel de poursuivre ce travail d'observation et d'actualisation à travers de nouveaux inventaires dans les années à venir.

Par ailleurs, cet ABI s'est principalement concentré sur la faune. Il n'a malheureusement pas pu inclure un volet spécifique sur la flore, qui revêt pourtant une importance équivalente, avec également des espèces à enjeux et protégées.

Ainsi, cet outil ne remplace pas les inventaires écologiques complets ni les études réglementaires nécessaires, notamment dans le cadre de projets d'aménagement.

Pour toutes ces raisons, nous vous encourageons à poursuivre vos observations sur le terrain, notamment via les dispositifs de sciences participatives, et à transmettre vos données sur les plateformes et applications prévues à cet effet.

Des sorties naturalistes sont également organisées régulièrement sur le territoire. N'hésitez pas à vous rapprocher des structures locales telles que la SHNA-OFAB, la LPO Bourgogne-Franche-Comté, Natura 2000 ou encore l'AOMSL.

Vous pouvez consulter et transmettre vos données sur les différents sites des partenaires :

www.faune-france.fr

www.shna-ofab.fr

Ou sur les applications :

Naturalist

INPN espèces



Financement :

Cet Atlas de la biodiversité a reçu le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité. Il a également reçu une participation financière des 22 communes et de la CC Sud Côte Chalonnaise.

Remerciement :

Nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance à l'ensemble des acteurs ayant contribué à la réalisation de cet Atlas de la Biodiversité :

- Aux membres des comités de pilotage et technique, pour leur engagement constant et la qualité de leurs contributions tout au long du processus décisionnel;
- Aux partenaires associatifs, institutionnels et individuels, dont le soutien par le partage de données, la mise à disposition de lieux d'animation, les conseils avisés ou leur participation active a été déterminant pour la réussite de ce projet ;
- Aux associations LPO Bourgogne-Franche-Comté et SHNA-OFAB, dont l'expertise a été essentielle à la production d'un Atlas de grande qualité ;
- Aux financeurs, notamment l'Office Français de la Biodiversité et les communes partenaires, pour leur confiance et leur appui financier, sans lesquels cet Atlas n'aurait pu voir le jour ;
- À l'ensemble des bénévoles ayant contribué aux différents événements de sensibilisation, permettant une diffusion large et diversifiée des connaissances ;
- À toutes les personnes ayant participé aux animations, enrichissant les échanges autour de la biodiversité et contribuant à l'alimentation de la base de données ABI;
- Aux photographes ayant gracieusement accepté que leurs œuvres illustrent ce rapport, contribuant ainsi à sa valorisation ;
- Et enfin, aux anciens chargés de mission biodiversité de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, qui ont initié et porté ce projet avec conviction.



Photo de couverture : Mante religieuse – E. MARY

